

**CANADA SOCCER
GUIDE POUR LA SÉCURITÉ**

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I: INTRODUCTION	3
UTILISER LE GUIDE	3
SECTION II: CODES DE CONDUITE	3
CODE DE CONDUITE ET DE DÉONTOLOGIE DE CANADA SOCCER	3
CODE DE CONDUITE POUR PROTÉGER LES ENFANTS (ADOPTÉ PAR PRIORITÉ JEUNESSE)	4
SECTION III: PROTECTION DES ENFANTS	4
LE SOCCER COMME ENDROIT SÉCURITAIRE ET L'ENTRAÎNEUR COMME ADULTE DE CONFIANCE	4
MESURES DE PROTECTION INTERNATIONALES DES ENFANTS DANS LE SPORT	4
PROTÉGER LES ATHLÈTES DU HARCÈLEMENT ET DE L'ABUS DANS LE SPORT	
— TROUSSE D'OUTILS DU CIO POUR LES FI ET LES CNO	8
PRIORITÉ JEUNESSE	9
SIGNALEMENT (ADAPTÉ DE PRIORITÉ JEUNESSE)	10
PRIORITÉS DE PROTECTION DES ENFANTS	10
SECTION IV: MOUVEMENT ENTRAÎNEMENT RESPONSABLE	12
RÈGLE DE DEUX	12
VÉRIFICATION	13
FORMATION SUR LE RESPECT	14
FORMATION SUR L'ÉTHIQUE	16
SECTION V: ANTIDOPAGE	16
LE PROGRAMME CANADIEN ANTIDOPAGE	16
SECTION VI: BLESSURE ET RETOUR AU JEU	17
PLAN D'ACTION D'URGENCE	17
PERSONNE DE SÉCURITÉ	17
LIGNES DIRECTRICES DE CANADA SOCCER SUR LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES: LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES JOUEURS EN PREMIER	18
SECTION VII: SÉCURITÉ DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS	24
SÉCURITÉ DES BUTS PORTATIFS	24
SANG	24
BIJOUX	24
FOULARD ET TURBAN	24
POLITIQUE DES JOUEURS PORTANT DES PLÂTRES	25
POLITIQUE SUR LES POMPES À INSULINE POUR LES JOUEURS	25
SÉCURITÉ EN CAS DE FOUDRE/INTEMPÉRIES	25
SECTION VIII: POLITIQUES ADDITIONNELLES	27
ANTI-INTIMIDATION	27
VESTIAIRES	29
VOYAGE	30
COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE ET MÉDIAS SOCIAUX	31
PHOTOGRAPHIE	32
RECRUTEMENT ET RECHERCHE DE TALENT	34
SECTION IX: SÉCURITÉ PSYCHOLOGIQUE	35
RESPECT EN MILIEU DE TRAVAIL	35
SECTION X: RESSOURCES POUR ENTRAÎNEURS ET LEADERS DU SPORT	36
RESPECT DANS LE SPORT — PROGRAMME LEADER D'ACTIVITÉS	36
LIGNE RESSOURCE SUR LE RESPECT	36

PRIORITÉ JEUNESSE — ÉTAPES POUR LES ENTRAÎNEURS POUR SIGNALER UN ABUS SEXUEL À UN ENFANT	36
PRIORITÉ JEUNESSE — ÉTAPES POUR ENTRAÎNEURS POUR SIGNALER DES COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS	36
SECTION XI: RESSOURCES POUR LES PARENTS	37
RESPECT DANS LE SPORT – PROGRAMME POUR LES PARENTS	37
PRIORITÉ JEUNESSE – RESSOURCES POUR LES PARENTS	37
PRIORITÉ JEUNESSE – SIGNALER L'ABUS D'UN ENFANT OU L'INCONDUITE POUR LES PARENTS	37
SECTION XII: RESSOURCES POUR LES ENFANTS	38
JEUNESSE, J'ÉCOUTE	38
PRIORITÉ JEUNESSE — SAFETY ROCKS	38
PRIORITÉ JEUNESSE — BANDE DESSINÉE ZOE & MOLLY	38
PRIORITÉ JEUNESSE — BE SMART, STRONG & SAFE	38
PRIORITÉ JEUNESSE — WHAT'S THE DEAL	38
PRIORITÉ JEUNESSE — IT IS A BIG DEAL	38
AIDEZMOISVP.CA	38
SECTION XIII: OUTILS ET MODÈLES	39
13.1 QUESTIONNAIRE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE (PRIORITÉ JEUNESSE)	39
13.2 10 ÉTAPES POUR CRÉER UN CODE DE CONDUITE (PRIORITÉ JEUNESSE)	39
13.3 EXEMPLE DE CODE DE CONDUITE POUR PROTÉGER LES ENFANTS (PRIORITÉ JEUNESSE)	39
13.4 EXEMPLE DE LIGNES DIRECTRICES POUR ADULTES INTERAGISSANT AVEC LES ENFANTS DANS LE SPORT (PRIORITÉ JEUNESSE)	39
13.5 FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI (PRIORITÉ JEUNESSE)	39
13.6 FORMULAIRE DE DIVULGATION POUR VÉRIFICATION (ADAPTÉ DE HOCKEY CANADA)	39
13.7 PROTOCOLE DE RETOUR AU JEU PROGRESSIF	39
13.8 PLAN D'ACTION D'URGENCE	39
13.9 FEUILLE D'INSPECTION DE TERRAIN	39
13.10 FEUILLE DES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX DE JOUEUR (ADAPTÉE DE HOCKEY CANADA)	39
13.11 JOURNAL DE BLESSURE DE JOUEUR (ADAPTÉ DE HOCKEY CANADA)	39
13.12 LETTRE DE RETOUR AU JEU	39
13.13 EXEMPLE DE POLITIQUE ANTI-INTIMIDATION (OTTAWA SOUTH UNITED SOCCER CLUB)	39
13.14 EXEMPLE DE POLITIQUE SUR LES VESTIAIRES (BC HOCKEY)	39
13.15 EXEMPLE DE POLITIQUE DE VOYAGE (USA SWIMMING)	V
13.16 EXEMPLE DE POLITIQUE SUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET LES MÉDIAS SOCIAUX (PRAIRIE SOCCER CLUB)	39

SECTION I: INTRODUCTION

Canada Soccer croit que chaque personne impliquée dans le soccer mérite la possibilité de participer au soccer en toute sécurité. Les enfants en particulier ont le droit de participer au sport dans un environnement sécuritaire et plaisant. Le Guide pour la sécurité de Canada Soccer (le Guide), en tant qu'élément du Programme de reconnaissance des clubs de Canada Soccer, présente des renseignements, les meilleures pratiques et les meilleurs principes, ainsi que des conseils afin de faciliter des environnements sécuritaires et une participation en toute sécurité.

Le Guide est divisé en plusieurs sections, conçues pour couvrir tous les éléments de sécurité sur le terrain comme à l'extérieur, incluant : Codes de conduite, protection des enfants, le Mouvement Entraînement Responsable, l'antidopage, les blessures et le retour au jeu, la sécurité des installations et de l'équipement, ainsi que la sécurité psychologique. De plus, il offre des ressources pour soutenir les intervenants clés; les entraîneurs et responsables du programme, les parents et les enfants, de même que des modèles, des outils et des échantillons pour les organisations afin de créer des environnements sécuritaires.

Utiliser le Guide

Ce Guide met l'accent sur les meilleures pratiques qui peuvent aider les organisations membres à assurer un environnement sécuritaire pour tous les participants sur le terrain comme à l'extérieur. Le Guide est soutenu et coordonné avec les autres guides sur la gouvernance, la gestion et les opérations, ainsi que l'accessibilité et l'approche inclusive. À cette fin, ce guide devrait être étudié et appliqué en parallèle avec ces autres guides, avec lesquels ils existent un chevauchement mutuellement inclusif.

Finalement, veuillez noter que ce guide n'est pas un manuel d'instruction ou un document de politiques! C'est un véritable guide, qui vise à aider les organisations membres à être le meilleur qu'elles puissent être afin d'offrir des expériences positives à leur joueurs, entraîneurs, officiels de match et bénévoles. Qu'une organisation cherche à atteindre un plus haut niveau de reconnaissance de club ou pas, Canada Soccer encourage tous les membres à suivre les principes, l'orientation et les normes établis uniquement pour leur propre bénéfice, et à leur discrétion.

Merci de prendre le temps de lire ce guide et pour votre engagement et vos contributions au soccer au Canada. Nous espérons que cela vous aide dans vos efforts à bâtir de bonnes organisations de soccer à travers le pays!

SECTION II: CODES DE CONDUITE

Un code de conduite pour protéger les enfants est un ensemble de règles décrivant les normes sociales, les responsabilités ou les pratiques appropriées pour une personne, un groupe ou une organisation. Il aide à établir des normes pour les participants, le personnel, les bénévoles et les intervenants pour qu'ils sachent ce qui est attendu d'eux dans cet environnement.

Canada Soccer a un Code de conduite et de déontologie qui s'applique à tous ses membres et intervenants. La plupart des OPTS ont un code de conduite ou un document similaire qui s'appliquerait à tous ceux sous leur juridiction. Les clubs peuvent aussi souhaiter établir un code de conduite pour les entraîneurs, le personnel d'équipe, les bénévoles, les joueurs et/ou les parents.

Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer

Le Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer vise à assurer un environnement sécuritaire et positif (à l'intérieur des programmes, activités et événements de Canada Soccer) en sensibilisant les gens aux attentes d'un comportement approprié en tout temps. Canada Soccer soutient l'égalité des chances, interdit les pratiques discriminatoires et est engagé à offrir un environnement dans lequel tous les individus sont

traités avec respect.

Ce code s'applique aux officiels, aux athlètes membres, aux membres à vie, aux joueurs et aux personnes employées par Canada Soccer. Le code s'applique aussi aux administrateurs des associations provinciales/territoriales membres, aux clubs professionnels membres, aux ligues membres ou à toute autre personne exerçant des fonctions au nom de ces membres lorsqu'ils sont engagés dans des activités liées au soccer sanctionnées par Canada Soccer.

Ce code met l'accent sur la conduite des actions sur le terrain comme à l'extérieur. Toute infraction à ce code sera traitée comme décrit dans le [Code disciplinaire de Canada Soccer](#).

Le Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer décrit les responsabilités des membres et des intervenants, l'intégrité dans le sport, le harcèlement et le devoir de divulgation, de signalement et de coopération.

Tout comportement interdit par le [Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer](#) qui a été observé doit être rapporté de manière confidentielle et par écrit à discipline@canadasoccer.com.

Code de conduite pour protéger les enfants (adopté par Priorité Jeunesse)

Un code de conduite est l'outil le plus important qu'une organisation développera pour aider à établir des limites entre les adultes/adolescents et les enfants. Il s'agit d'un aperçu écrit des attentes de l'organisation concernant les interactions avec les enfants, et il souligne que la discipline sera mise en vigueur si les attentes ne sont pas remplies. Une organisation devrait publier son code de conduite et le partager avec tout le monde.

SECTION III: PROTECTION DES ENFANTS

Le soccer comme endroit sécuritaire et l'entraîneur comme adulte de confiance

Les recherches démontrent qu'un adulte attentionné est le plus important facteur pour assurer une expérience de qualité pour les enfants¹. Pour certains jeunes joueurs, le terrain de soccer peut représenter l'un des seuls endroits sûrs et, après le parent ou le tuteur, un entraîneur est l'une des personnes les plus influentes dans la vie d'un enfant. En tant que tel, les entraîneurs sont dans une position unique pour être des modèles et mentors pour les jeunes participants.

Tous les entraîneurs et les personnes travaillant avec des enfants ont un « devoir de diligence » envers les enfants avec lesquels ils travaillent. Un devoir de diligence est une obligation légale imposée envers une personne exigeant le respect des normes de diligence raisonnable lors de l'accomplissement d'actes qui pourraient causer du tort à autrui. Cette obligation pourrait aussi inclure une responsabilité d'être un modèle dans les limites appropriées et un contact professionnel en tout temps.

Bien que les organismes de services aux enfants aient une obligation d'assurer la sécurité des enfants sous leurs soins, incluant une vérification et un suivi appropriés de tous les entraîneurs, la vaste majorité des entraîneurs ont une influence positive sur les vies des jeunes joueurs qu'ils entraînent. Alors que les entraîneurs travaillent avec les enfants sur une base régulière et que plusieurs sont capables d'établir une relation adulte-enfant positive et saine avec leurs joueurs, un entraîneur peut être la personne auquel un enfant choisit de se confier sur quelque chose qui se passe dans sa vie. En fait, les études démontrent que les enfants sont plus susceptibles de divulguer des mauvais traitements à leur entraîneur qu'à leur enseignant.

De plus, un entraîneur peut être en mesure de déceler des signes de maltraitance des enfants sous leurs soins. Les entraîneurs doivent être capables de reconnaître les signes de maltraitance et savoir quoi faire lorsqu'ils sentent que de la maltraitance a eu lieu. Il est important que les entraîneurs sachent comment répondre à un enfant en danger et comment partager cette information de manière appropriée avec ceux

Pour des renseignements additionnels sur le développement d'un code de conduite pour protéger les enfants, veuillez-vous référer aux 10 étapes pour créer un code de conduite et au modèle de code de conduite pour protéger les enfants à la Section XII.

qui peuvent aider. Il est important de rappeler que même si un enfant peut présenter des signes de maltraitance, ceci ne veut pas nécessairement dire qu'il y a eu maltraitance. En tant qu'entraîneur, si vous voyez des signes inquiétants chez un enfant, il n'est pas de votre responsabilité de décider s'il y a eu maltraitance, mais il est de votre responsabilité d'agir sur vos préoccupations et de faire quelque chose. En vertu des lois canadiennes sur le bien-être des enfants, si vous connaissez ou si vous suspectez de la maltraitance d'enfant, vous avez une obligation légale de le signaler. C'est ce qu'on appelle le « devoir de signaler ». Chaque personne au Canada a le devoir de signaler de la maltraitance d'enfance connue ou soupçonnée.

Pour des renseignements additionnels sur les signalements, veuillez-vous référer à « Signaler ».

Mesures de protection internationales des enfants dans le sport

Les enfants ont le droit de participer au sport dans un environnement sécuritaire et agréable. Leurs droits sont inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Nous en savons maintenant assez par la recherche et les preuves que le sport n'a pas toujours lieu en plaçant les droits de l'enfant au centre, ou qu'il ne prend pas toujours en considération les risques pour les enfants, menant à des cultures organisationnelles qui ne permettent pas les discussions sur les préjudices et les abus (Brackenridge, Kay & Rhind, 2012).

Il y a aussi certains risques pour les enfants et les jeunes qui sont uniques au sport, comme les risques accrus de toute forme d'abus des jeunes athlètes élités. Plusieurs sports comme programmes de développement sont offerts aux enfants extrêmement vulnérables qui peuvent être victimes de violence et d'abus dans leur vie quotidienne et pour qui le sport devient un refuge sûr. Nous devons tous chercher à assurer que le sport offert à ces jeunes ait lieu dans des environnements sécuritaires.

Un ensemble de normes (maintenant appelées Mesures de protection) ont été développées dans le cadre d'un partenariat

¹ HIGH FIVE Principles of Healthy Child Development

d'organisations travaillant ensemble pour le sommet Au-delà du sport à Londres en 2012. Celles-ci ont été développées davantage à travers une phase d'essai extensive qui a eu lieu au cours des 2 années suivantes. Une version finalisée des Mesures de protection a été lancée à Au-delà du sport en octobre 2014. Elles jettent les bases d'une approche holistique visant à assurer la sécurité et la protection des enfants dans tous les contextes sportifs à l'international.

Les Mesures de protection internationales pour les enfants dans le sport visent à définir les éléments qui devraient être mis en place par toute organisation qui offre des activités sportives aux enfants et aux jeunes. Les Mesures de protection devraient être vues comme des guides qui facilitent le cheminement d'une organisation plutôt qu'une fin en soi. Ces Mesures de protection représentent les bonnes pratiques collectives à un moment donné et seront soumises à une révision périodique afin d'assurer qu'elles reflètent les développements dans les pratiques de protection.

Les Mesures de protection visent à :

- ▶ Aider à créer un environnement sportif sécuritaire pour les enfants, peu importe où ils participent ou à n'importe quel niveau;
- ▶ Fournir un point de repère pour aider les fournisseurs de sport et les bailleurs de fonds à prendre des décisions éclairées;
- ▶ Promouvoir la bonne pratique et remettre en question les pratiques qui sont préjudiciables envers les enfants;
- ▶ Fournir des éclaircissements sur la protection des enfants impliqués dans le sport; et,

Sont basées sur les principes suivants :

- ▶ Tous les enfants ont le droit de participer, de s'amuser et de se développer à travers le sport, dans un environnement sécuritaire et inclusif, libre de toute forme de maltraitance, d'intimidation, d'abus, de harcèlement, de violence, de discrimination, de négligence et d'exploitation
- ▶ Les enfants ont le droit d'être entendus et écoutés. Ils ont besoin de savoir vers qui se tourner s'ils ont des préoccupations concernant leur participation dans le sport
- ▶ Tout le monde, les organisations et les individus, les fournisseurs et les bailleurs de fonds, ont la responsabilité de soutenir les soins et la protection des jeunes
- ▶ Les organisations fournissant des activités sportives aux enfants et aux jeunes ont une obligation légale et morale de prendre soin d'eux
- ▶ Il y a certains facteurs rendant certains enfants plus vulnérables aux abus, et des mesures doivent être prises pour y remédier
- ▶ Les enfants ont le droit de participer à l'élaboration de politiques et de pratiques de protection
- ▶ Les organisations devraient toujours agir dans le

meilleur intérêt de l'enfant

- ▶ Tout le monde a le droit d'être traité avec dignité et respect et de ne pas être discriminé en raison du genre, de la race, de l'âge, de l'ethnicité, des capacités, de l'orientation sexuelle, des croyances, ou de l'affiliation religieuse et politique
- ▶ Les processus et les activités pour la création, le développement et la mise en œuvre des mesures de protection devraient être inclusifs

Lorsque les organisations révisent les Mesures de protection, elles devraient considérer une approche à cinq étapes, décrites ci-dessous pour faciliter leur réflexion sur le système actuel et informer leurs efforts pour assurer la sécurité des enfants.

1. Préparer le cheminement — Sensibiliser au besoin de protéger les enfants
2. Préparer la mise en œuvre — Réfléchir sur où vous êtes présentement et prioriser les prochaines étapes
3. Développer votre Mesure de protection
4. Mettre en œuvre votre Mesure de protection
5. Intégrer votre Mesure de protection

Pour plus de renseignements sur développer des mesures de protection pour votre organisation, veuillez visiter :

<https://www.sportanddev.org/fr/ressources>

Mesure de protection 1: Développer votre politique

Quoi — Toute organisation offrant ou ayant la responsabilité des activités sportives pour les enfants et les jeunes sous l'âge de 18 ans devraient avoir une politique de protection. Ceci est une déclaration d'intention pour démontrer un engagement à protéger les enfants impliqués dans le sport et fournit le cadre de travail à l'intérieur duquel les procédures sont développées.

Pourquoi — Une politique de protection précise tout ce qui est requis pour la protection des enfants et des jeunes. Elle aide à créer un environnement sécuritaire et positif pour les enfants et à démontrer que l'organisation prend son devoir de diligence au sérieux. Elle prend également en compte les facteurs spécifiques qui peuvent rendre certains enfants plus vulnérables.

Critères de succès:

- ▶ Vous avez une politique de protection qui est clairement écrite et facile à comprendre
- ▶ La politique décrit clairement votre compréhension et les définitions de toutes formes de maltraitance
- ▶ La politique couvre l'engagement de votre organisation à protéger les enfants dans tous les aspects de votre travail
- ▶ La politique est claire que tous les enfants ont des droits égaux à la protection
- ▶ La politique est officiellement approuvée par le personnel au plus haut niveau de votre organisation
- ▶ Le personnel au plus haut niveau de l'organisation a la responsabilité de superviser la mise en œuvre de la politique
- ▶ Tout le personnel, les bénévoles, les soignants et autres représentants ont signé la politique
- ▶ Votre organisation a consulté les enfants, les parents/tuteurs et le personnel dans le cadre du développement initial et/ou pour l'examen continu de votre politique

Mesure de protection 2: Développer un système pour répondre aux préoccupations de protection

Quoi — Les procédures décrivent les processus opérationnels requis pour mettre en œuvre la politique organisationnelle et fournir des indications claires étape par étape sur ce qui doit être fait dans différentes circonstances. Elles clarifient les rôles et responsabilités ainsi que les lignes de communication. Des systèmes efficaces sont nécessaires pour aider à traiter les plaintes et les préoccupations et pour soutenir les victimes de violence. Vous devriez tirer parti des systèmes existants et comprendre votre rôle en ce qui concerne la législation et les systèmes nationaux pertinents.

Pourquoi — Pour que la protection soit efficace, les procédures doivent être crédibles pour les enfants. Les procédures aident à répondre rapidement aux préoccupations concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant. Elles vous aident aussi à respecter et à mettre en œuvre la législation et les conseils. La maltraitance d'enfant est bouleversante et peut être difficile à gérer. Les organisations ont le devoir de s'assurer que des conseils et du soutien sont en place pour aider les gens à jouer leur rôle dans la protection des enfants.

Critères de succès:

- ▶ Il existe des procédures claires en place qui fournissent des conseils étape par étape sur les mesures à prendre s'il existe des préoccupations concernant la sécurité et le bien-être d'un enfant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation
- ▶ Votre organisation a pris des dispositions pour fournir du soutien à l'enfant, aux bénévoles et au personnel pendant et après un incident, une allégation ou une plainte

- ▶ Un membre du personnel identifié de votre organisation est responsable de gérer la protection
- ▶ Votre organisation fournit aux enfants et aux jeunes des renseignements sur leurs droits et sur les personnes auxquelles ils peuvent s'adresser s'ils sont inquiets, dans un processus qui leur donne des moyens
- ▶ Votre organisation a rendu disponibles les renseignements aux enfants et à leurs parents/tuteurs, sur ce qui peut se passer après une divulgation, dans un format et un langage facilement compréhensible par tous
- ▶ Votre organisation a un processus pour traiter les plaintes de façon équitable et transparente, qui inclut un processus d'appel
- ▶ Tous les incidents, allégations et plaintes sont enregistrés, surveillés et stockés en toute sécurité
- ▶ Votre organisation a consulté les enfants, les parents/tuteurs et le personnel dans le cadre du développement initial et/ou pour l'examen continu de votre système de réponse

Mesure de protection 3: Conseils et soutien

Quoi — Des dispositions prises pour fournir des renseignements essentiels et soutenir ceux qui sont responsables de protéger les enfants. Les enfants et les jeunes sont conseillés sur l'accès au soutien.

Pourquoi — Vous avez le devoir de vous assurer que des conseils et du soutien sont en place pour aider les gens à jouer leur rôle dans la protection des enfants de telle façon qu'ils savent vers qui se tourner pour obtenir de l'aide.

Critères de succès:

- ▶ Des contacts sont établis à un niveau national et/ou local avec les agences de protection des enfants, les ONG et les groupes communautaires pertinents pour offrir du soutien à la protection des enfants
- ▶ Votre organisation veille à ce que les membres du personnel ayant des responsabilités particulières pour assurer la sécurité des enfants s'engagent avec des conseils, du soutien et des renseignements de spécialistes
- ▶ Les enfants reçoivent des conseils et du soutien pour se protéger mutuellement
- ▶ Votre système reconnaît que les enfants avec des vulnérabilités additionnelles (par exemple, un handicap) peuvent rencontrer des obstacles supplémentaires pour obtenir de l'aide
- ▶ Les parents/tuteurs de la communauté au sens large reçoivent des renseignements, des conseils et du soutien pour protéger les enfants

Mesure de protection 4: Réduire les risques pour les enfants

Quoi — Des mesures pour évaluer et réduire les risques pour les enfants.

Pourquoi — Certaines personnes, qui travaillent ou cherchent à travailler dans le sport à titre d'employé ou de bénévole, représentent un risque pour les enfants. Les enfants sont aussi à risque lorsqu'ils sont placés dans des endroits inappropriés ou sont invités à participer à des activités inappropriées, incluant des activités inappropriées à l'âge, du surentraînement et des attentes irréalistes. Il est possible de réduire ces risques en mettant en place des mesures de protection.

Critères de succès:

- ▶ Des évaluations de risques sont disponibles et utilisées pour les activités, le transport, l'hébergement et les espaces
- ▶ Des mesures sont prises pour réduire les risques identifiés grâce à une évaluation des risques
- ▶ Si les risques sont jugés trop importants, l'activité n'aura pas lieu
- ▶ De la formation est disponible pour aider le personnel et les bénévoles à reconnaître les risques additionnels auxquels les enfants sont exposés, en raison de leur race, genre, âge, religion, handicap, orientation sexuelle, origine sociale ou culture

Mesure de protection 5: Lignes directrices sur le comportement

Quoi — Des codes de conduite pour décrire ce qu'est une norme de comportement acceptable et pour promouvoir les meilleures pratiques actuelles.

Pourquoi — Les sports des enfants devraient être pratiqués dans une atmosphère sécuritaire, positive et encourageante. Les normes de comportement établissent une référence de ce qui est acceptable pour tous.

Critères de succès:

- ▶ Votre organisation a des directives écrites pour le comportement (codes de conduite) qui contiennent des déclarations sur le traitement des gens avec dignité, respect, sensibilité et équité
- ▶ Votre organisation a une orientation et des attentes concernant les activités qui incluent du temps à l'extérieur de la maison, incluant placer les enfants sous les soins d'autres personnes et les nuitées
- ▶ Lorsque les organisations sont impliquées à placer les enfants sous les soins d'autres personnes, des réunions fréquentes ont lieu avec l'enfant pour discuter de son expérience
- ▶ Votre organisation a une orientation concernant le travail avec des enfants qui ont un handicap
- ▶ Votre organisation a une orientation concernant

l'utilisation appropriée des technologies de l'information et des médias sociaux pour assurer que les enfants ne soient pas mis en danger et rendus vulnérables à l'exploitation

- ▶ Votre organisation a une orientation sur les façons positives de gérer le comportement des enfants qui n'incluent pas de punitions corporelles ou toute autre forme de traitement dégradant ou humiliant, et qui sont appropriées à l'âge et au genre
- ▶ Votre organisation a une orientation sur les comportements attendus et acceptables des enfants envers les autres, en particulier les autres enfants (par exemple, un accord d'apprentissage)
- ▶ Votre organisation a une orientation sur les comportements attendus et acceptables des adultes envers les enfants
- ▶ Il y a des conséquences claires à ne pas suivre les lignes directrices sur le comportement qui sont liées aux procédures disciplinaires organisationnelles
- ▶ Le plus haut niveau de l'organisation a la responsabilité de veiller à ce que les lignes directrices soient respectées
- ▶ Votre organisation a consulté les enfants, les parents/tuteurs et le personnel dans le cadre du développement initial et/ou pour l'examen continu des lignes directrices sur le comportement de votre organisation

Mesures de protection 6: Recruter, former et communiquer

Quoi — Recruter des membres du personnel appropriés, créer des opportunités pour développer et maintenir les compétences nécessaires et communiquer sur la protection.

Pourquoi — Toute personne en contact avec des enfants a un rôle à jouer dans leur protection. Elles peuvent seulement le faire de façon confidentielle et efficace si elles sont conscientes, ont la compréhension nécessaire et l'opportunité de développer, pratiquer et mettre en œuvre les compétences clés. Les organisations qui offrent des activités sportives aux enfants ont la responsabilité de fournir des opportunités de formation et de développement au personnel et aux bénévoles.

Critères de succès:

- ▶ Les descriptions de tâches contiennent des énoncés sur le traitement des personnes avec dignité, respect, sensibilité et équité
- ▶ Le processus de recrutement inclut une entrevue, des références de caractère/d'emploi et une vérification des antécédents conformément à la législation locale
- ▶ Tout le personnel, les bénévoles et autres personnes pertinentes ont été formés sur la protection des enfants, incluant sur comment signaler des problèmes
- ▶ Le plus haut niveau de l'organisation a la responsabilité de superviser la mise en œuvre de la formation
- ▶ Tout le personnel, les bénévoles et les personnes concernées ayant des responsabilités particulières

en matière de protection ont accès à de la formation supplémentaire régulière et du soutien de spécialiste

- ▶ Votre organisation a consulté les enfants, les parents/tuteurs et le personnel dans le cadre du développement initial et/ou de l'examen continu du recrutement, de la formation et du développement de votre organisation

Mesure de protection 7: Travailler avec des partenaires

Quoi — Mesures prises par l'organisation pour influencer et promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de mesures pour protéger les enfants par les organisations partenaires

Pourquoi — Un certain nombre d'organisations sportives ont à la fois un rôle stratégique et un rôle de prestation vis-à-vis des enfants et des jeunes. Lorsque des partenariats organisationnels, des affiliations, du financement ou des liens de mise en service existent ou sont développés avec d'autres organisations, l'organisation doit utiliser son influence pour promouvoir la mise en œuvre de mesures de protection. L'organisation devrait fournir ou signaler le soutien et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de mesures de protection adéquates. L'organisation devrait activement promouvoir l'adoption des Mesures de protection internationales pour les enfants dans le sport.

Critères de succès

- ▶ Votre organisation a travaillé avec ses partenaires/membres pour veiller à ce qu'il y ait des attentes partagées autour de la protection
- ▶ Votre organisation a travaillé avec ses partenaires/membres pour se mettre d'accord sur comment partager les apprentissages sur la façon de rendre le sport plus sécuritaire pour les enfants
- ▶ Votre organisation a partagé des directives écrites sur les meilleures pratiques actuelles en matière de travail avec les enfants (par exemple, a partagé les Mesures de protection internationale pour les enfants dans le sport)
- ▶ La politique de protection de votre organisation représente une partie essentielle de tous les accords de partenariat/affiliation
- ▶ Votre organisation publie des renseignements sur votre politique pour la communauté, les partenaires et les membres
- ▶ Votre organisation travaille pour sensibiliser vos communautés à l'importance de protéger les enfants

Mesure de protection 8: Surveiller et évaluer

Quoi — Le suivi continu de la conformité et de l'efficacité, impliquant tous les groupes concernés.

Pourquoi — Les organisations ont besoin de savoir si la protection est efficace et si des améliorations ou des adaptations sont nécessaires, ou encore reconnaître les types de risques.

Critères de succès:

- ▶ Il y a des systèmes en place pour surveiller et évaluer l'efficacité des éléments suivants de votre organisation :
 - ▶ Politique
 - ▶ Système pour répondre aux préoccupations concernant la protection
 - ▶ Conseils et soutien
 - ▶ Systèmes pour minimiser les risques pour les enfants
 - ▶ Lignes directrices pour le comportement
 - ▶ Recrutement, formation et communication
 - ▶ Travail avec les partenaires pour protéger les enfants
- ▶ Le plus haut niveau de l'organisation a la responsabilité de superviser la mise en œuvre du système de surveillance et d'évaluation
- ▶ Votre organisation a consulté les enfants, les parents/tuteurs et le personnel dans le cadre du développement initial et/ou de l'examen continu de votre système de surveillance et d'évaluation

Protéger les athlètes du harcèlement et de l'abus dans le sport — Trousse d'outils du CIO pour les FI et les CNO

En plus des Mesures de protection pour les enfants dans le sport, le Comité international olympique (CIO) a récemment introduit sa propre trousse d'outils conçue pour aider les Comités nationaux olympiques (CNO) et les Fédérations internationales (FI) dans le développement de politiques et procédures pour protéger les athlètes du harcèlement et de l'abus dans le sport. Même si la trousse d'outils vise les CNO et les FI, les publics visés comprennent les administrateurs, les entraîneurs, les parents et les athlètes impliqués dans le sport organisé et présente un guide étape par étape pour mettre en œuvre une politique de protection, étayée par des études de cas, des recherches, des lignes directrices de meilleures pratiques, de modèles et de cours en ligne.

Pour accroître l'efficacité et la portée d'une politique de protection des athlètes, les organisations devraient considérer la stratégie générale de protection des athlètes, axée sur trois domaines :

1. Développement de politiques et procédures
2. Mécanismes de prévention
3. Gestion des signalements de harcèlement et d'abus

Bien que ces points importants, entre autres, soient présentés dans ce Guide, la trousse d'outils de protection

du CIO en discute de manière progressive. La trousse d'outils de protection complète du CIO de même que des renseignements et ressources additionnels sont disponibles au site web suivant :

<https://www.olympic.org/athlete365/fr/safeguarding-2/>

Priorité jeunesse

Les organisations de services aux enfants :

- ▶ Ont une obligation éthique et légale d'aider à protéger les enfants qu'ils servent contre la victimisation.
- ▶ Sont plus à risque d'attirer des individus qui ont un intérêt sexuel pour les enfants ainsi que ceux qui ont des problèmes émotionnels/psychologiques qui pourraient causer des dommages aux enfants.
- ▶ Ont une plus grande responsabilité de protéger les enfants contre la victimisation.
- ▶ Doivent établir des mesures de protection sous la forme de programmes, stratégies, politiques et protocoles afin de prévenir et de stopper les abus.
- ▶ Doivent préserver la sécurité des enfants qu'ils servent. Si de l'abus d'enfant a lieu, la protection immédiate et à long terme de l'enfant est cruciale et devrait être abordée par la mise en œuvre de procédures et de protocoles de signalisation détaillés.
- ▶ Favorisent une culture de transparence, où l'on encourage les discussions sur des sujets sensibles et où les sujets sensibles sont ouverts à la discussion, créant de la confiance et de la responsabilité
- ▶ Requièrent des normes et des outils de dépistage tels que des vérifications de casier judiciaire, vérification dans le registre de maltraitance d'enfants et de vérifications des références.
- ▶ Doivent faire cesser et intervenir dès que possible si un comportement inapproprié ou de l'abus est découvert.

Priorité Jeunesse est un programme qui aide les organisations de service aux enfants à créer des environnements sécuritaires pour les enfants. Développé par le Centre canadien de protection de l'enfance, une organisation caritative nationale dédiée à la sécurité personnelle de tous les enfants, Priorité Jeunesse fournit des politiques, des stratégies et un plan étape par étape pour réduire les risques d'abus sexuels, encourageant les organisations à jouer un rôle participatif actif dans la protection des enfants.

Les adultes sont responsables de protéger les enfants dont ils ont la charge. Priorité Jeunesse enseigne aux organisations comment définir des limites appropriées entre les adultes et les enfants et créer des environnements sécuritaires et respectueux.

Priorité Jeunesse aide les organisations à :

- ▶ Prévenir les abus sexuels sur les enfants grâce à une sensibilisation et une éducation accrue

- ▶ Évaluer les risques qui existent
- ▶ Enseigner aux employés/bénévoles (qui enseigneront ensuite aux enfants) la différence entre les comportements appropriés et les comportements inappropriés
- ▶ Fournir aux employés/bénévoles des stratégies spécifiques sur comment prévenir les abus
- ▶ Concevoir des programmes qui mettent l'accent sur la sécurité et la supervision de l'enfant
- ▶ Établir des limites claires entre les employés/bénévoles et les enfants
- ▶ Veiller à ce que les allégations d'abus sexuels soient traitées de manière sensible, opportune et efficace
- ▶ Comprendre leurs obligations légales à signaler les abus sexuels sur les enfants à un organisme de protection du bien-être de l'enfant et/ou d'application de la loi
- ▶ Assurer les plus hautes normes de pratique lorsqu'elles travaillent avec des enfants

Les organisations de service aux enfants sont engagées à offrir des environnements sécuritaires et stimulants : toutefois, parce qu'elles travaillent avec des enfants, elles sont susceptibles d'attirer des employés/bénévoles qui veulent avoir accès à des enfants ou les abuser sexuellement ou qui peuvent avoir des limites inappropriées ou des relations inappropriées avec les enfants. À ce titre, les organisations doivent être encore plus vigilantes en établissant des lignes directrices et des protocoles pour protéger les enfants à leur charge. Priorité Jeunesse enseigne aux organisations comment développer proactivement des politiques et des procédures et comment les mettre en œuvre pour améliorer la sécurité personnelle des enfants. Le programme aide aussi les organisations à réduire la probabilité qu'un agresseur réussisse à avoir accès à un enfant ou à l'abuser sexuellement, ainsi qu'à identifier et intervenir rapidement si de l'abus a eu lieu.

Priorité Jeunesse comprend un manuel de ressources, un vidéo de formation et une série d'échantillons et de modèles. Il fournit aussi un plan étape par étape pour aider à prévenir l'abus sexuel envers un enfant. Pour plus de renseignements sur Priorité Jeunesse ou pour demander un manuel de ressource Priorité Jeunesse, veuillez visiter <http://www.commit2kids.ca/app/fr/>.

De plus, en collaboration avec l'Association canadienne des entraîneurs et le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), Priorité Jeunesse inclut un module de formation en ligne pour les entraîneurs. Cette formation offre aux entraîneurs des renseignements pratiques pour les aider à améliorer la sécurité des enfants et des jeunes dans le sport. L'objectif de la formation est d'habiliter les entraîneurs et de soutenir l'excellent travail qu'ils font avec les jeunes athlètes.

La formation en ligne Priorité Jeunesse pour les entraîneurs traite de l'importance de comprendre les limites, de l'inconduite sexuelle et de signaler les comportements

inappropriés. Plus précisément, les utilisateurs en apprendront plus sur :

- ▶ Les abus sexuel sur un enfant
- ▶ Le processus de préparation
- ▶ Comment gérer les divulgations d'abus sexuel sur un enfant
- ▶ L'impact de l'abus sexuel sur un enfant
- ▶ Comment créer un code de conduite de protection de l'enfant pour votre organisation
- ▶ Politiques et procédures à utiliser pour protéger les enfants dans votre organisation
- ▶ Le programme de prévention des abus sexuels
Priorité Jeunesse du Centre canadien de protection de l'enfance

En plus de permettre d'en apprendre plus sur ces domaines importants, l'achèvement de cette formation est crédité de 3 points de développement professionnel du PNCE vers le maintien de la certification.

Pour des renseignements additionnels sur la formation en ligne Priorité Jeunesse pour les entraîneurs, veuillez visiter <https://www.protectchildren.ca/fr/>.

Signalement (adapté de Priorité Jeunesse)

Les organisations doivent avoir des procédures internes de signalement concernant les types d'incidents suivants :

1. Maltraitance d'enfant:

Comme il est indiqué ci-dessus, les lois canadiennes sur le bien-être de l'enfant établissent le devoir de signaler et d'obliger toutes les personnes à signaler des soupçons basés sur des motifs raisonnables de croire qu'un enfant est/ou a été abusé sexuellement; et/ou la divulgation d'abus sexuel sur un enfant.

2. Inconduite:

Le comportement inapproprié d'un employé/bénévole envers un enfant ou des enfants.

Les mesures prises par l'organisation dépendront de la nature de l'incident; toutefois, il est important pour l'organisation de faire la distinction entre un comportement illégal et un comportement inapproprié et d'établir des procédures de signalement appropriées pour chacun.

Dans l'éventualité que l'inconduite d'un employé/bénévole est suffisamment grave pour mener à un renvoi, elle doit être signalée à l'instance dirigeante de l'organisation (district/région et/ou OPTS). Les OPTS doivent avoir en place un processus de suivi, d'examen et d'arbitrage des incidents d'inconduite rapportés. Après l'arbitrage, l'OPTS peut informer les organisations membres auprès desquelles l'individu s'enregistre dans l'avenir de même que Canada Soccer afin d'informer les organisations potentielles futures à l'extérieur de l'OPTS.

Signalement externe:

Si l'on croit qu'un enfant a été abusé sexuellement, l'obligation est de signaler l'incident aux parents de l'enfant, à une agence de protection de l'enfance et/ou à un organisme d'application de la loi. L'omission de signaler peut représenter une infraction à la loi provinciale/territoriale sur le bien-être de l'enfant. De plus, cela peut constituer une faute professionnelle pour un individu dans une position de confiance ou une violation éthique pour les individus qui sont enregistrés auprès d'associations professionnelles. Cette obligation de signaler s'applique même si l'information est dite confidentiellement. Comme cela implique des individus et des organisations à l'extérieur de l'organisation, il s'agit du signalement externe.

Dans des cas requérant un signalement externe, l'individu signalant l'incident devrait aussi suivre les procédures de signalement à l'interne.

Signalement interne:

Tout employé/bénévole qui soupçonne ou prend connaissance du comportement inapproprié d'un autre employé/bénévole devrait suivre les procédures de signalement interne.

L'inconduite et le comportement inapproprié devraient être clairement définis dans le Code de conduite pour protéger les enfants et les lignes directrices pour la conduite appropriée/inappropriée entre les adultes/adolescents et enfants. Même si les procédures peuvent varier entre les organisations, le superviseur/gestionnaire et/ou le chef de l'organisation devrait être averti, au minimum. Dans les situations impliquant une inconduite potentielle et pour un signalement interne, le document est aussi important que pour le signalement externe.

Pour des renseignements additionnels sur le signalement, incluant des outils et des modèles, veuillez-vous référer au manuel de ressource de Priorité Jeunesse ou visitez <http://www.commit2kids.ca/app/fr/>.

Priorités de protection des enfants

Même si toutes les initiatives présentées par les Mesures de protection des enfants dans le sport et Priorité Jeunesse devraient être considérées comme les meilleures pratiques pour la protection des enfants, il est reconnu que ce ne sont pas toutes les organisations qui ont la capacité et les ressources nécessaires pour toutes les mettre en œuvre. À ce titre, Canada Soccer, en consultation avec le Centre canadien de protection de l'enfance et aligné avec le Programme de reconnaissance des clubs, a établi des priorités pour les clubs opérant à l'intérieur de certaines catégories de reconnaissance. De plus, toutes les organisations membres sont invitées à utiliser le questionnaire de protection des enfants de Priorité Jeunesse, fourni à la Section XI pour aider à identifier quels systèmes sont en place pour prévenir les abus sexuels sur les enfants de même que les domaines qui pourraient faire défaut.

Normes de Canada Soccer pour du soccer de qualité

Un élément essentiel du sport de qualité est la fourniture d'un environnement sécuritaire pour les participants. En soutien à ce principe, toutes les organisations reconnues dans le Programme de reconnaissance des clubs de Canada Soccer doivent avoir en place les éléments suivants :

Code de conduite pour protéger les enfants

- ▶ L'organisation a un code de conduite pour protéger les enfants pour les entraîneurs et le personnel d'équipe qui établit les limites appropriées entre les adultes et les enfants (p.ex. conduite appropriée/inappropriée) et les conséquences d'une conduite inappropriée.
- ▶ Le code de conduite pour protéger les enfants est partagé avec les entraîneurs, le personnel d'équipe et les parents.
- ▶ Le code de conduite pour protéger les enfants est signé par tous les entraîneurs et le personnel d'équipe.

Politiques

- ▶ L'organisation a des lignes directrices sur la conduite appropriée/inappropriée entre adultes/adolescents et enfants
- ▶ L'organisation a une politique décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin de conduite inappropriée.
- ▶ Les lignes directrices de conduite appropriée/inappropriée et ce qu'il faut faire si vous êtes témoin de conduite inappropriée sont partagées avec les entraîneurs, le personnel d'équipe et les parents.

Procédures de sélection

- ▶ Tous les membres du personnel d'équipe doivent fournir une vérification des antécédents judiciaires et une vérification pour le secteur vulnérable (le cas échéant) à chaque deux ou cinq ans.

Reconnaissance nationale de club juvénile de Canada Soccer

En plus des normes pour du soccer de qualité, les organisations reconnues comme clubs juvéniles nationaux de Canada Soccer doivent aussi avoir en place les éléments suivants :

Formation Priorité Jeunesse

- ▶ Au moins une personne de l'organisation a complété la formation en ligne de Priorité Jeunesse.
- ▶ Cette personne doit être identifiée comme la personne-contact principale pour la protection des enfants à l'intérieur de l'organisation et ses coordonnées doivent être fournies aux entraîneurs, au personnel d'équipe et aux parents.
 - ▶ Pour accéder à la formation en ligne de Priorité Jeunesse pour les entraîneurs, visitez : <https://www.protectchildren.ca/fr/contribuer/formation-en-ligne/priorite-jeunesse-entraîneurs/>
- ▶ L'organisation doit avoir un manuel de ressources Priorité Jeunesse et démontrer un engagement actif à la mise en œuvre des meilleures pratiques de protection des enfants, telles que décrites dans le manuel
 - ▶ Pour commander une copie de la trousse de Priorité Jeunesse, visitez : <https://www.protectchildren.ca/fr/commander/produit/124:fr/>

Tous les niveaux de clubs sont encouragés à contacter le Centre canadien pour la protection de l'enfant pour des renseignements additionnels, du soutien ou des taux réduits de groupe. Envoyez un courriel à contact@commit2kids.ca pour contacter un coordonnateur du programme.

SECTION IV: MOUVEMENT ENTRAÎNEMENT RESPONSABLE

Le Mouvement Entraînement responsable (MER) est un appel à l'action pour garder le sport sain et sécuritaire en abordant le rôle important des entraîneurs dans le traitement des questions concernant la santé et la sécurité des athlètes, sur le terrain comme à l'extérieur. Mouvement à plusieurs étapes à la grandeur du système, coordonné par l'Association canadienne des entraîneurs et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, le MER peut toucher toutes les organisations sportives, les entraîneurs et les participants à leur charge. Le MER est un appel à l'action pour les organisations à mettre en œuvre des changements réalistes selon leur état de préparation individuel.

Avec la vision de créer du changement d'ici 2020, les clubs sont encouragés à prendre l'**engagement du Mouvement Entraînement responsable** et à mettre cet engagement en action en utilisant le plan d'action recommandé fourni à la Section XII. Chaque organisation devra déterminer un processus réaliste pour créer du changement selon leur état de préparation individuel, afin d'avoir du succès à long terme.

Le MER se concentre sur trois étapes pour l'entraînement responsable :

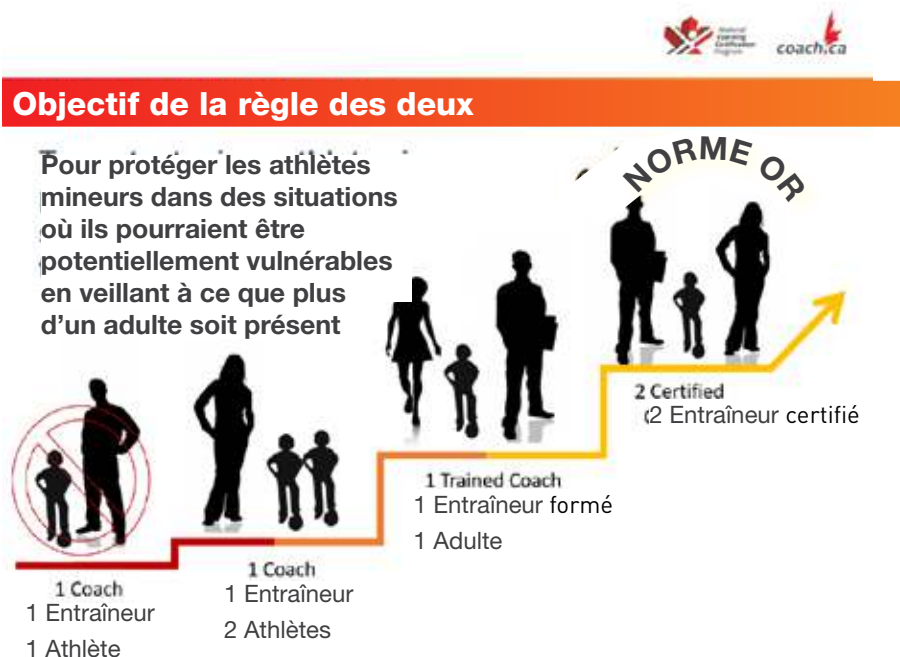
1. Règle de deux
2. Vérification des antécédents
3. Formation sur l'éthique et le respect

Règle de deux

La Règle de deux sert à protéger les athlètes mineurs dans des situations où ils pourraient être potentiellement vulnérables en veillant à ce que plus d'un adulte soit présent. Les situations vulnérables peuvent inclure des réunions à huis clos, des voyages ou des environnements d'entraînement. Les organisations sont encouragées à créer et à mettre en œuvre des politiques et procédures qui limitent les cas où ces situations peuvent se produire.

La Règle de deux stipule qu'il y aura toujours deux entraîneurs vérifiés et formés ou certifiés PNCE avec un athlète, surtout un athlète mineur, dans une situation potentiellement vulnérable. Ceci signifie que toute interaction individuelle entre un entraîneur et un athlète doit avoir lieu à portée de voix et en vue du deuxième entraîneur, à l'exception des urgences médicales. Dans le cas où des entraîneurs vérifiés et formés ou certifiés PNCE ne sont pas disponibles, un bénévole, un parent ou un adulte vérifié peut aussi être recruté. Dans tous les cas, un entraîneur/bénévole doit refléter le genre des athlètes participants ou être d'une identité appropriée en lien avec l'athlète.

Le diagramme suivant illustre « l'approche en escalier » de la Règle de deux. Alors que la Norme Or est l'environnement préféré, on ne s'attend pas à ce qu'il soit atteint en tout temps. Les alternatives présentées, même si elles augmentent le risque, sont acceptables et seraient considérées comme conformes à la Règle de deux. L'interaction individuelle entre un entraîneur et un athlète avec une autre personne présente, telle que représentée à l'échelon le plus bas du diagramme, doit être évitée en toutes circonstances.



Vérification

La vérification de tous ceux qui participent à la prestation des programmes de soccer et à l'administration du sport est essentielle à la création d'un environnement sportif sécuritaire. Les organisations sont responsables, en vertu de la loi, de faire tout ce qui est raisonnable pour fournir un environnement sécuritaire et sûr pour les participants à leurs programmes, activités et événements. Le but de la vérification est d'identifier les individus impliqués dans les activités de l'organisation qui peuvent représenter un risque à l'organisation et à ses participants.

Le processus de vérification implique utiliser un certain nombre de différents outils pour veiller à ce que le personnel, les entraîneurs et les bénévoles respectent les normes minimales nécessaires pour entraîner ou travailler avec les athlètes. Ces outils incluent des offres d'emploi et des descriptions de tâches détaillées, des vérifications de casier judiciaire, des entrevues et vérifications des références, de même que les pratiques de formation et de surveillance appropriées.

Canada Soccer recommande que toutes les organisations membres et affiliées adoptent et utilisent le processus de vérification suivant pour tous les employés et bénévoles qui peuvent travailler directement avec les enfants et les adolescents, incluant, mais sans s'y limiter, tous les entraîneurs et le personnel d'équipe.

1. Développer une description de tâche et une offre d'emploi claires

Soyez précis sur les tâches associées avec le poste, incluant les responsabilités clés, les critères de performance, la hiérarchie, ainsi que le niveau et le type de contact avec les enfants. Considérez les qualifications requises pour le poste, incluant les capacités interpersonnelles (la capacité d'interagir avec les autres) et les valeurs, attitudes et croyances (p.ex. compréhension du comportement approprié, savoir comment interagir avec les enfants de façon saine, etc.), de même que les connaissances professionnelles (certification, expérience, etc.).
2. Établir un processus de candidature et de recrutement formels
 - a. Demander au candidat de remplir une demande d'emploi (voir la Section 13.5), incluant :
 - i. Un formulaire de divulgation de vérification (voir Section 13.6)
 - ii. Une permission pour permettre à l'organisation de contacter le superviseur direct du candidat à la plus récente organisation avec laquelle le candidat a travaillé/fait du bénévolat et une permission pour que cette personne divulgue des renseignements sur les interactions du candidat avec les enfants
 - b. Interviewer le candidat
 - c. Vérifier les références

3. Conduire une vérification des antécédents

Tous les employés et les bénévoles doivent effectuer une vérification du casier judiciaire initiale et une vérification pour le secteur vulnérable ou une vérification améliorée du casier judiciaire (E-PIC) de même qu'une vérification du registre des délinquants sexuels, si disponible dans la province ou le territoire.

Un E-PIC est un outil de vérification en ligne qui peut faciliter et améliorer le processus de vérification actuel. Des renseignements additionnels sur **[l'E-PIC se trouvent ici](#)**.

La vérification peut également se faire en complétant une vérification du casier judiciaire auprès d'un service de police local. Une vérification pour le secteur vulnérable peut seulement être effectuée par un service de police local et est requise pour un sous-ensemble spécifique de la population au moment de la vérification initiale (pour plus de renseignements sur les vérifications pour le secteur vulnérable, **[veuillez cliquer ici](#)**).

Dans certains cas, il peut y avoir des retards dans la réception des résultats des vérifications demandées. Dans ces cas, les organisations devraient utiliser les lignes directrices suivantes :

- ▶ Veiller à ce que le candidat ait rempli le formulaire de divulgation de vérification tel que décrit ci-dessus.
- ▶ Tout employé/bénévole en attente des résultats de vérification devraient être sous étroite surveillance.
- ▶ Faire le suivi avec les participants du programme. Un contact régulier avec les participants et les membres de la famille peut avoir un effet dissuasif sur quelqu'un qui pourrait autrement faire du mal.

Critère d'examen de la vérification:

Une vérification satisfaisante est:

- ▶ une confirmation de la police ou d'un fournisseur tiers qu'aucun casier judiciaire et/ou accusation n'existe; ou
- ▶ que toute condamnation et/ou accusation n'est pas pertinente au poste.

Pour déterminer si une condamnation et/ou accusation est pertinente au poste, l'organisation peut recueillir des informations par des moyens pouvant inclure, sans s'y limiter, une entrevue téléphonique ou en personne avec la personne et/ou d'autres personnes ou agences.

L'organisation, en prenant la décision finale, devrait considérer les éléments suivants :

- a. Relation entre l'infraction ou les infractions et la nature du poste;
- b. Nombre et nature des accusations et/ou des condamnations;

- c. Quand l'infraction ou les infractions ont eu lieu; et
- d. Qu'est-ce que la personne a fait depuis la date de l'infraction.

Si, après examen, l'organisation détermine que l'individu représente un risque et n'est pas un candidat approprié pour le poste, l'organisation devrait immédiatement avertir l'individu par écrit de son statut auprès de l'organisation.

Les organisations ne doivent pas nécessairement refuser un poste à une personne parce qu'il ou elle a été accusé(e) ou condamné(e) d'une infraction d'un type qui ne présente pas de risque à ses membres, compte tenu des tâches du poste que la personne souhaite occuper.

Infractions pertinentes

Voici une liste d'exemples non exhaustifs considérés comme des infractions pertinentes :

- i. Toute infraction impliquant la possession, la distribution ou la vente de toute pornographie juvénile
- ii. Toute infraction sexuelle
- iii. Toute infraction impliquant vol ou fraude
- iv. Toute infraction de trafic et/ou possession de drogues et/ou stupéfiants
- v. Toute infraction impliquant une conduite contre la moralité publique
- vi. Tout crime de violence incluant, mais sans s'y limiter, toutes formes d'agression
- vii. Toute infraction impliquant un mineur ou des mineurs
- viii. Dans le cas d'un poste requérant le transport d'autres personnes, toute infraction impliquant l'utilisation d'un véhicule motorisé, incluant, mais sans s'y limiter, la conduite avec facultés affaiblies

Condamnations criminelles

Une déclaration de culpabilité pour l'une des infractions du Code criminel suivantes (liste non exhaustive) peut entraîner la destitution de postes, de compétitions, de programmes, d'activités et d'événements :

- i. Toute infraction de violence physique ou psychologique
- ii. Tout crime violent incluant, mais sans s'y limiter, toutes formes d'agression
- iii. Toute infraction impliquant le trafic de drogues illégales
- iv. Toute infraction impliquant la possession, la distribution ou la vente de pornographie juvénile
- v. Toute infraction sexuelle
- vi. Toute infraction impliquant vol ou fraude

Comme il est désuet dès qu'il a été émis, il est important que les entraîneurs, le personnel d'équipe, les membres du personnel et les bénévoles renouvellent leurs E-PIC ou vérification de casier judiciaire fréquemment. Les meilleures pratiques requièrent une nouvelle vérification à toutes les 2 à 5 années.

4. Compléter une orientation des nouveaux employés/ bénévoles

Tous les nouveaux employés/bénévoles devraient recevoir une orientation. Ceci devrait inclure, mais sans s'y limiter, une formation sur les politiques et procédures organisationnelles concernant la sécurité, une explication claire du code de conduite et des interactions appropriées versus les interactions inappropriées entre les adultes et les enfants et les processus de signalement interne et externe.

5. Assurer une supervision adéquate

La supervision est essentielle pour réduire la probabilité que les enfants soient victimisés et constitue l'une des façons les plus importantes pour veiller à ce que votre organisation soit sécuritaire. Établir une période de probation ou d'essai est une bonne façon pour l'organisation d'évaluer si un nouvel employé/bénévole est la bonne personne. Les objectifs d'une supervision efficace sont de :

- ▶ Soutenir et motiver tout en développant les compétences d'un employé/bénévole
- ▶ Communiquer la culture, les valeurs et les objectifs de l'organisation
- ▶ Offrir des conseils, de la rétroaction et du coaching
- ▶ Favoriser la responsabilité
- ▶ Communiquer les renseignements essentiels
- ▶ Détecter l'inconduite et prévenir la maltraitance d'enfant

Formation sur le respect

Le Groupe sur le respect a été fondé en 2004 avec un seul but : habiliter tous les intervenants du sport à reconnaître et à prévenir toute forme de MALTRAITANCE; intimidation, abus, harcèlement et discrimination grâce à une certification interactive en ligne. La « plateforme du respect », axée sur la construction d'une culture du respect, est devenue l'environnement d'entraînement standard pour le sport canadien. Ayant **certifié plus d'un million de Canadiens**, le Groupe sur le respect a mis en œuvre la plateforme du respect pour des centaines d'organisations sportives. La certification Respect dans le sport est aussi devenue un élément fondamental à l'intérieur du « Mouvement Entraînement responsable », mené par l'Association canadienne des entraîneurs et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport.

Trois modules de formation en ligne pour les organisations sportives

Module de formation	Public	Paiement
Respect dans le sport Programme Leader d'activité (Intégration Locker fluide et 3 crédits PCNE PD) 150 minutes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entraîneurs/gestionnaires ▶ Officiels ▶ Athlètes 14 ans et plus ▶ Parents bénévoles 	L'utilisateur paie via PayPal ou paiement de l'organisation
Éléments de base du curriculum		
✓ Prévenir/Signaler l'intimidation	✓ Prévenir/Signaler la cyberintimidation	✓ Prévenir/Signaler les abus sexuels
✓ Prévenir/Signaler les abus physiques	✓ Prévenir/Signaler les abus physiques	✓ Prévenir/Signaler les abus émotionnels
✓ Prévenir/Signaler la négligence	✓ Prévenir/Signaler les brimades	✓ Prévenir/Signaler le harcèlement
✓ Prévenir/Signaler la discrimination	✓ Répercussions sur la santé mentale	✓ Dynamiques de pouvoir
✓ Émotions positives	✓ Bâtir l'estime de soi	✓ Développement physique/DLTJ
✓ Responsabilité légale/Devoir de diligence	✓ Habilitier le spectateur	✓ Gestion de commotion cérébrale/blessure
Note: Le Programme Leader d'activité est soutenu par la ligne de ressource RESPECT		

Module de formation	Public	Paiement
Respect dans le sport Programme pour les parents 60 minutes	Un adulte par famille de l'athlète	L'utilisateur paie via PayPal ou paiement de l'organisation
Éléments de base du curriculum		
✓ Prévenir/Faire face à l'intimidation, l'abus, le harcèlement et la discrimination	✓ Dans la voiture au retour	✓ Habilitier le spectateur
✓ Définir des attentes réalistes	✓ Bâtir l'estime de soi	✓ Développement physique/DLTJ
✓ Relations de sport positives	✓ Gagner et perdre	✓ Gestion de commotion cérébrale/blessure

Module de formation	Public	Paiement
Respect dans le milieu de travail 90 minutes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Employés du club ▶ Membres du conseil d'administration du club ▶ Bénévoles du club 	Paiement de l'organisation
Éléments de base du curriculum		
✓ Prévenir/Signaler l'intimidation, l'abus, le harcèlement et la discrimination	✓ Répercussions sur la santé mentale	✓ Dynamiques de pouvoir
✓ Habilitier le spectateur	✓ Gérer les émotions	✓ Responsabilités en tant que collègue

Formation sur l'éthique

Augmenter la conduite et le comportement éthiques des entraîneurs envers les athlètes requièrent que les entraîneurs soient formés pour comprendre ce que signifie agir de façon éthique. Cette formation inclut le module Prendre des décisions éthiques, qui est la pierre angulaire du Programme national de certification des entraîneurs. En complétant avec succès la formation Prendre des décisions éthiques (PDE),

les entraîneurs seront entièrement équipés pour gérer des situations éthiques avec confiance et sécurité. La formation PDE aide les entraîneurs à identifier les implications légales, éthiques et morales de situations difficiles qui se présentent dans le monde du sport d'équipe et du sport individuel.

Pour plus de renseignements sur la formation sur l'éthique, veuillez [cliquer ici](#).

SECTION V: ANTIDOPAGE

Le programme canadien antidopage

Le **Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) est en charge du Programme canadien antidopage (PCA)** ; l'ensemble de règles qui régissent l'antidopage au Canada. Le PCA comprend plusieurs éléments comme des contrôles en compétition ou à l'extérieur, de la formation, des exemptions médicales et les conséquences des violations de dopage. Le PCA est conforme au Code mondial antidopage et à toutes les normes internationales.

L'Association canadienne de soccer a adopté le PCA ce qui signifie que vous pouvez être certain que vous faites partie d'un programme antidopage de calibre mondial qui est conçu pour protéger les droits des athlètes et assurer des règles de jeu équitables. [La politique antidopage de l'Association Canadienne de soccer reflète et soutient le PCA.](#)

Alors que le CCES administre l'antidopage pour la communauté sportive canadienne, vous pouvez aussi être soumis aux règlements de votre fédération internationale. [Apprenez-en plus sur les politiques et procédures antidopage de la FIFA.](#)

Le CCES recommande aux athlètes de prendre les mesures suivantes pour veiller à ce qu'ils ne commettent pas une violation aux règles antidopage par inadvertance :

- ▶ **Connaissez vos droits et responsabilités** en tant qu'athlète à l'égard de l'antidopage.
- ▶ **Respectez toujours les demandes de test** si vous êtes averti du contrôle antidopage.
- ▶ **Vérifiez toutes les médications et les produits avant de les prendre** pour veiller à ce qu'ils ne contiennent pas d'ingrédients interdits.
- ▶ Vérifiez vos exigences pour **exemption médicale**.
- ▶ Ne prenez pas de **suppléments**, mais si vous le faites, prenez des mesures pour diminuer vos risques.
- ▶ Recevez les dernières nouvelles. [Inscrivez-vous pour recevoir les communiqués de presse et les avis du CCES.](#)

Ressources et renseignements additionnels

- ▶ La **ZoneAthlete du CCES** est un centre de ressources et de renseignements pour les athlètes et leur personnel de soutien.

- ▶ Le **Global DRO** offre aux athlètes et au personnel de soutien les renseignements sur le statut interdit de certaines substances sur la base de la liste actuelle des interdictions de l'AMA.
- ▶ Les médecins et le personnel médical sont encouragés à utiliser la ZoneDoc du CCES pour des renseignements médicaux ciblés.
- ▶ Lisez-en plus sur le **Programme canadien antidopage**.
- ▶ **L'Agence mondiale antidopage** travaille vers une vision d'un monde où les athlètes concourent dans un environnement sportif sans dopage.
- ▶ Le CCES est un membre fier et actif du **Mouvement Sport Pur** — un mouvement qui repose sur l'idée simple que du bon sport peut faire une grande différence.

Apprentissage en ligne du CCES:

Le CCES a développé des modules de formation en ligne qui mettent l'accent sur le programme antidopage, incluant des renseignements sur les substances et les méthodes interdites, le processus de collecte d'échantillon et le programme de localisation. L'apprentissage en ligne peut être complétée à www.cces.ca et inclut les modules suivants:

- ▶ L'ABC du sport pur
- ▶ Cours sur le rôle du personnel de soutien de l'athlète.

Pour tous les championnats nationaux et régionaux, un membre du personnel de l'équipe doit avoir complété les modules d'apprentissage en ligne du CCES. Pour les équipes participant à la Coupe U-17, au Trophée Challenge/Trophée Jubilee et aux Compétitions de maîtres, le capitaine de l'équipe doit aussi avoir complété les modules d'apprentissage en ligne du CCES.

Pour des ressources additionnelles et pour en apprendre plus sur l'antidopage, veuillez contacter le CCES

Courriel: info@cces.ca

Appel sans frais: 1-800-672-7775

Site web: <https://www.cces.ca/fr/zoneathlete>

Signaler le dopage via la ligne de signalement de dopage

Appel sans frais: 1-800-710-CCES

Site web: <https://www.cces.ca/fr/signalezledopage>

SECTION VI: BLESSURE ET RETOUR AU JEU

Plan d'action d'urgence

Un Plan d'action d'urgence (PAU) est un plan conçu par les entraîneurs et le personnel d'équipe (voir Personne de sécurité) pour les aider à répondre de façon responsable et calme lorsqu'une urgence survient.

Un PAU devrait être préparé pour l'installation ou le site où vous organisez habituellement vos pratiques et pour toute autre installation ou autre site où vous accueillez régulièrement des compétitions. Pour des compétitions à l'extérieur, demandez à l'équipe hôte ou à l'installation hôte pour une copie de leur PAU.

Un PAU peut être simple ou élaboré. Il devrait couvrir les aspects suivants :

- ▶ Désigner à l'avance qui est la personne en charge si une urgence survient (ça peut être vous).
- ▶ Avoir un téléphone cellulaire avec vous et vous assurer que la batterie est complètement chargée. Si ce n'est pas possible, trouvez l'emplacement exact d'un téléphone qui peut être utilisé en tout temps. Ayez de la monnaie au cas où vous devez utiliser un téléphone payant.
- ▶ Avoir les numéros de téléphone d'urgence avec vous (gestionnaire de l'installation, superintendant, service d'incendie, police, ambulance), de même que les coordonnées des athlètes (parents/tuteurs, proches, médecin de famille).
- ▶ Avoir à portée de main le profil médical de chaque athlète pour que ces renseignements puissent être fournis au personnel médical d'urgence. Inclure dans ce profil un consentement signé des parents/tuteur pour des traitements médicaux autorisés en cas d'urgence.
- ▶ Préparer les directives à suivre pour les services médicaux d'urgence pour atteindre le site aussi rapidement que possible. Vous pouvez inclure des renseignements comme l'intersection majeure la plus près, les rues à voie unique ou les principaux points de repère.
- ▶ Avoir une trousse de premiers soins accessible et bien approvisionnée en tout temps (tous les entraîneurs sont fortement encouragés à suivre une formation en premiers soins).
- ▶ Désigner à l'avance un interlocuteur : la personne qui contacte les autorités médicales et aide la personne en charge. Assurez-vous que votre interlocuteur peut donner des directions précises vers votre installation ou site aux véhicules d'urgence.

Pour un modèle de PAU, veuillez-vous référer à la Section 13.8.

Personne de sécurité

En plus du plan d'action d'urgence, il est recommandé que chaque équipe identifie un membre de son personnel d'équipe pour être la « Personne de sécurité ». La Personne de sécurité est principalement responsable d'assurer la sécurité de toutes activités liées au soccer, sur le terrain comme à l'extérieur.

Toutes les Personnes de sécurité devraient utiliser une approche proactive et préventive tout en étant prêtes à réagir en cas d'accidents, de blessures ou d'urgences médicales.

Responsabilités de la Personne de sécurité

En tant que Personne de sécurité et officiel d'équipe, vous devez jouer un rôle de leadership dans la mise en œuvre de programmes de gestion de risque avec vos propres équipes, en renforçant la sécurité des joueurs et de tous ceux impliqués dans le soccer.

La liste suivante comprend quelques responsabilités que la Personne de sécurité devrait assumer :

- ▶ Mettre en œuvre une stratégie effective de gestion de risques et de sécurité avec votre équipe qui cherche à prévenir les blessures et les accidents avant qu'ils se produisent.
- ▶ Assumer un rôle proactif pour identifier et minimiser ou éliminer les risques pendant toutes les activités, et, en cas de doute, toujours faire preuve de prudence.
- ▶ Promouvoir et refléter les valeurs du fair-play et s'efforcer à inculquer ces valeurs à tous les participants et autres personnes impliquées dans le soccer.
- ▶ Veiller à ce que tous les joueurs aient des occasions significatives et des expériences plaisantes sans maltraitance physique et/ou émotionnelle.
- ▶ Effectuer des vérifications régulières de l'équipement des joueurs pour assurer qu'il est convenable, sa qualité de protection et son entretien, et aviser les joueurs et les parents concernant la sélection ou le remplacement de l'équipement.
- ▶ Effectuer des vérifications régulières de l'équipement de l'équipe pour assurer qu'il est en bonne condition et aviser l'entraîneur-chef et l'organisation si l'équipement a besoin d'être remplacé.
- ▶ Effectuer une vérification de sécurité de l'installation de jeu avant toutes activités de soccer pour assurer qu'elle est sécuritaire, bien maintenue et en bonne condition (voir Section 13.9).
- ▶ Promouvoir des techniques appropriées de conditionnement physique, de réchauffements et de repos en tant que méthodes efficaces de prévention de blessure.
- ▶ Maintenir des dossiers médicaux précis sur tous les joueurs et officiels d'équipe et les amener à toutes les activités d'équipe (voir Section 13.10).

- ▶ Maintenir un journal des blessures du joueur (voir Section 13.11).
- ▶ Maintenir une trousse de premiers soins entièrement approvisionnée et l'amener à toutes les activités d'équipe.
- ▶ Mettre en œuvre un plan d'action d'urgence avec votre équipe et le pratiquer régulièrement pour veiller à ce que tous ceux impliqués comprennent leurs rôles et soient prêts à réagir rapidement si un incident se produit.
- ▶ Reconnaître des blessures graves et mettant la vie en danger et être prêt à faire face à des blessures graves.
- ▶ Gérer des blessures mineures selon les principes de gestion de blessure de base et référer les joueurs à des professionnels médicaux si nécessaire.
- ▶ Reconnaître les blessures qui requièrent qu'un joueur soit retiré de l'action. Référer les joueurs aux professionnels médicaux et coordonner le retour au jeu.
- ▶ Promouvoir un style de vie sain pour tous les participants en étant un bon modèle et en éduquant les participants sur l'hygiène, les substances pour améliorer la performance, l'abus de drogue et d'alcool, la nutrition et l'hydratation.
- ▶ Faciliter la communication avec les joueurs, les entraîneurs, les parents, les médecins, les thérapeutes, le personnel paramédical, les officiels et autres bénévoles concernant la sécurité, la prévention de blessure et le statut de santé du joueur.
- ▶ Agir comme Personne de sécurité pour votre équipe et vos adversaires si seulement une Personne de sécurité est présente.

Pour soutenir les responsabilités de la Personne de sécurité, il est recommandé que la personne identifiée ait une formation en premiers soins et en RCR, et ait complété le module du PNCE axé sur les commotions cérébrales. De plus, des modèles pour soutenir les responsabilités de la Personne de sécurité sont disponibles à la Section XIII.

Lignes directrices de Canada Soccer sur les commotions cérébrales: la santé et la sécurité des joueurs en premier

Note aux organisations de soccer provinciales, territoriales et locales

Dans le cadre de la stratégie d'éducation sur les commotions cérébrales de pré-saison, nous recommandons :

1. Nos joueurs et les parents/tuteurs devraient réviser au minimum la section Résumé de ce document, OU les sections Répondre et Reconnaître de ce document (recommandé) dans le cadre de leur processus d'inscription au soccer.
2. Tous les participants dans notre sport devraient être encouragés à se familiariser avec l'entièreté de nos lignes directrices sur les commotions cérébrales.

Les tests de base (pré-saison) des jeunes athlètes (moins de 18 ans) et des athlètes adultes récréatifs utilisant tout outil ou combinaison d'outils ne sont pas requis pour les soins post-blessure de ceux qui ont subi une commotion cérébrale soupçonnée ou diagnostiquée et ne sont pas recommandés.

Pour la communication entre les médecins et les entraîneurs de soccer, les officiels d'équipes et les clubs, nous recommandons l'utilisation du Rapport d'évaluation de commotion cérébrale de Canada Soccer disponible à canadasoccer.com.

Des lettres génériques de signalement de commotion cérébrale sont aussi disponibles via Parachute Canada : http://www.parachutecanada.org/downloads/injurytopics/Medical-Assessment-Letter_Parachute.pdf et http://www.parachutecanada.org/downloads/injurytopics/Medical-Clearance-Letter_Parachute.pdf

SUMMARY

- ▶ Une commotion cérébrale est une blessure au cerveau.
- ▶ Toutes les commotions cérébrales devraient être considérées comme potentiellement sérieuses.
- ▶ La majorité des commotions cérébrales guérissent complètement avec une bonne gestion.
- ▶ Une gestion incorrecte d'une commotion cérébrale peut mener à plus de blessures.
- ▶ Les commotions cérébrales devraient être gérées selon les lignes directrices actuelles.
- ▶ Toute personne avec une commotion cérébrale soupçonnée suite à une blessure doit immédiatement être retirée du jeu ou de l'entraînement et recevoir une évaluation rapide d'un médecin ou d'une infirmière praticienne.
- ▶ Les commotions cérébrales sont gérées par un professionnel de la santé certifié travaillant à l'intérieur de leur domaine de pratique et d'expertise.
- ▶ Les commotions cérébrales sont gérées par une période limitée de repos suivie par l'évitement d'activités physiques et cérébrales qui empirent les symptômes d'une commotion cérébrale, et une fois les symptômes de la commotion cérébrale résorbée, un retour graduel à l'école, au travail et aux activités sportives.
- ▶ Le retour à l'école ou au travail doit avoir la priorité sur le retour au soccer.

- ▶ Les symptômes de commotion cérébrale doivent avoir complètement disparu et une attestation médicale documentée complétée par un médecin ou une infirmière praticienne doit être reçue avant le retour complet à l'entraînement ou au jeu.
- ▶ La récurrence des symptômes de commotion cérébrale suite à un retour à l'entraînement ou au jeu exige un retrait de l'entraînement et du jeu et une réévaluation.

Commotion ACS

Les petits caractères

Cette politique est destinée à ceux qui gèrent les commotions cérébrales dans le soccer à tous les niveaux. Les joueurs des niveaux professionnels et nationaux ont typiquement accès à un niveau amélioré de soins médicaux, ce qui signifie que leur commotion cérébrale et leur retour au jeu peuvent être gérés de façon plus étroite.

La politique est basée sur les preuves et exemples actuels des meilleures pratiques prises d'organisations de soccer autour du monde et d'autres sports, incluant la Football Association, la Scottish FA, le World Rugby et le Collaboratif canadien sur les commotions cérébrales. Ils sont cohérents avec les Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport, (Toronto : Parachute, 2017) et l'État de consensus actuel sur les commotions cérébrales dans le sport émis par la cinquième Conférence internationale sur les commotions cérébrales dans le sport, Berlin 2017. La politique a été révisée et est approuvée par le Comité de médecine sportive de Canada Soccer.

Alors que cette politique vise à refléter la « meilleure pratique », il faut reconnaître qu'il existe actuellement un manque de preuve quant à son efficacité à long terme. Le Comité de médecine sportive de Canada Soccer continuera à surveiller la recherche et le consensus dans le domaine des commotions cérébrales et mettre à jour ses politiques en conséquence.

Cette version a été adoptée par Canada Soccer en 2018 et devra être révisée au plus tard en 2022.

Ressources additionnelles

Sites web

Initiative de recherche de Sport Canada (SIRC): <http://sirc.ca/resources/concussion>

Association canadienne des entraîneurs: Making Head Way Concussion eLearning Series: <https://www.coach.ca/concussion-awareness-s16361>

Parachute: www.parachutecanada.org/concussion

Outil de formation de conscientisation aux commotions cérébrales : www.cattonline.com

Ressources sur les commotions cérébrales du ministère de la santé de l'Ontario:

<http://www.health.gov.on.ca/en/public/programs/concussions/>

Vidéos

Dr. Mike Evans Health Lab – Concussions:

<https://www.reframehealthlab.com/concussions/>

RÉPONDRE – Nous devons tous jouer un rôle dans la reconnaissance et la gestion des commotions cérébrales

En tant que Canadiens, nous avons une conscience accrue des commotions cérébrales, en raison d'une couverture médiatique accrue sur cette blessure cérébrale et sa gamme de répercussions, les incidents impliquant les athlètes connus avec des commotions cérébrales et une compréhension accrue des conséquences des traumatismes cérébraux répétitifs, principalement dans le sport professionnel.

Qu'est-ce qu'une « commotion cérébrale »?

Une commotion cérébrale est une blessure au cerveau qui entraîne une perturbation de la fonction cérébrale impliquant la pensée et le comportement.

Qu'est-ce qui cause une commotion cérébrale?

Une commotion cérébrale peut être causée par un coup direct à la tête ou par un impact sur le corps qui cause un mouvement rapide de la tête.

Apparition des symptômes

Les symptômes des commotions cérébrales apparaissent généralement immédiatement mais peuvent évoluer à l'intérieur des premières 24 à 48 heures.

Qui est à risque?

Tous les participants dans notre sport (les joueurs, mais aussi le personnel d'équipe et les officiels).

Certains participants au soccer courent un risque accru de commotion cérébrale :

- ▶ Les enfants et les adolescents (18 ans et moins) sont plus susceptibles de subir des lésions cérébrales, prennent plus de temps à se rétablir et sont susceptibles de subir de rares complications cérébrales dangereuses, qui peuvent inclure la mort.
- ▶ Les joueuses de soccer ont un plus haut taux de commotions cérébrales.
- ▶ Les participants qui ont déjà eu une commotion cérébrale présentent un risque accru de subir des commotions cérébrales et peuvent prendre plus de temps à se rétablir.

Quels sont les dangers d'une blessure cérébrale?

L'incapacité de reconnaître et de signaler des symptômes de commotion cérébrale ou de retourner à l'activité avec des symptômes continus de commotion cérébrale peuvent entraîner :

1. Dommages cumulatifs de commotion cérébrale

2. « Syndrome du deuxième impact »

Le syndrome du deuxième impact est une occurrence rare. Un athlète subit une lésion cérébrale et alors qu'il présente encore des symptômes (n'est pas complètement rétabli), subit une deuxième lésion cérébrale, laquelle est associée à un gonflement du cerveau et une lésion cérébrale permanente ou la mort. Le gonflement du cerveau peut également survenir sans traumatisme préalable

Une lésion cérébrale récurrente est présentement impliquée dans le développement de l'encéphalopathie chronique traumatique.

L'encéphalopathie chronique traumatique (ECT) est une maladie du cerveau progressive dégénérative observée chez les personnes ayant des antécédents de traumatisme cérébral. Pour les athlètes, le traumatisme cérébral a été répétitif. Observée à l'origine chez les boxeurs décédés, elle est maintenant reconnue dans plusieurs sports. Les symptômes incluent de la difficulté à penser, un comportement explosif et agressif, un trouble de l'humeur (dépression) et un trouble du mouvement (parkinsonisme).

RECONNAÎTRE – Apprendre les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale pour comprendre quand un joueur de soccer peut avoir une commotion cérébrale.

Tout le monde impliqué dans le soccer (incluant le personnel de ligne, les entraîneurs, les officiels, les joueurs, les parents et tuteurs des enfants et adolescents) devrait être conscient des signes, symptômes et dangers des commotions cérébrales. Si l'un des signes et symptômes suivants est présent à la suite d'une blessure, le joueur devrait être considéré comme ayant une commotion cérébrale et être immédiatement retiré du jeu ou de l'entraînement.

« En cas de doute, assoyez-les. »

« C'est mieux de manquer un match que la saison en entier. »

Indices visibles de commotion cérébrale – Ce que vous pouvez voir :

L'un ou plusieurs des indices visuels suivants peuvent indiquer une commotion cérébrale :

- ▶ Regard vide ou hébété
- ▶ Rester immobile sur le sol / lent à se lever
- ▶ Instabilité debout / problème d'équilibre / tomber / mauvaise coordination
- ▶ Perte de conscience – confirmée ou soupçonnée
- ▶ Confusion ou pas conscient du jeu ou des événements
- ▶ Se prendre la tête ou secouer la tête
- ▶ Convulsions
- ▶ Plus émotionnel ou irritable que la normale pour cette personne
- ▶ Événement de blessure qui peut avoir causé une commotion cérébrale

Symptômes de commotion cérébrale – Ce que peut vous dire un joueur blessé :

La présence de l'un ou de plusieurs des symptômes suivants peut indiquer une commotion cérébrale :

- ▶ Mal de tête ou « pression dans la tête »
- ▶ Étourdissements ou problèmes d'équilibre
- ▶ Confusion, brouillard mental, avoir le sentiment d'être au ralenti
- ▶ Difficultés à voir
- ▶ Nausée ou vomissement
- ▶ Fatigue
- ▶ Somnolence ou se sentir comme « dans un brouillard » ou difficulté de concentration
- ▶ Sensibilité à la lumière ou au bruit
- ▶ Difficulté à lire, à apprendre ou à travailler
- ▶ Problèmes de sommeil : à tomber endormi, à dormir trop ou pas assez
- ▶ Émotionnel / colère / tristesse / anxiété

L'Outil 5¹ de reconnaissance des commotions cérébrales est précieux pour tous les premiers répondants afin de reconnaître les commotions cérébrales et répondre aux blessures au cerveau ou au cou plus sévères.

¹ Echemendia RJ, et al. Br J Sports Med 2017;51:872. © Concussion in Sport Group 2017

CONCUSSION RECOGNITION TOOL 5®

To help identify concussion in children, adolescents and adults



FIFA®

Supported by



FEI

RECOGNISE & REMOVE

Head impacts can be associated with serious and potentially fatal brain injuries. The Concussion Recognition Tool 5 (CRT5) is to be used for the identification of suspected concussion. It is not designed to diagnose concussion.

STEP 1: RED FLAGS – CALL AN AMBULANCE

If there is concern after an injury including whether ANY of the following signs are observed or complaints are reported then the player should be safely and immediately removed from play/game/activity. If no licensed healthcare professional is available, call an ambulance for urgent medical assessment:

- Neck pain or tenderness
- Double vision
- Weakness or tingling/ burning in arms or legs
- Severe or increasing headache
- Seizure or convulsion
- Loss of consciousness
- Deteriorating conscious state
- Vomiting
- Increasingly restless, agitated or combative

Remember:

- In all cases, the basic principles of first aid (danger, response, airway, breathing, circulation) should be followed.
- Assessment for a spinal cord injury is critical.
- Do not attempt to move the player (other than required for airway support) unless trained to do so.
- Do not remove a helmet or any other equipment unless trained to do so safely.

If there are no Red Flags, identification of possible concussion should proceed to the following steps:

STEP 2: OBSERVABLE SIGNS

Visual clues that suggest possible concussion include:

- Lying motionless on the playing surface
- Slow to get up after a direct or indirect hit to the head
- Disorientation or confusion, or an inability to respond appropriately to questions
- Blank or vacant look
- Balance, gait difficulties, motor incoordination, stumbling, slow laboured movements
- Facial injury after head trauma

© Concussion in Sport Group 2017

STEP 3: SYMPTOMS

- Headache
- "Pressure in head"
- Balance problems
- Nausea or vomiting
- Drowsiness
- Dizziness
- Blurred vision
- Sensitivity to light
- Sensitivity to noise
- Fatigue or low energy
- "Don't feel right"
- More emotional
- More irritable
- Sadness
- Nervous or anxious
- Neck Pain
- Difficulty concentrating
- Difficulty remembering
- Feeling slowed down
- Feeling like "in a fog"

STEP 4: MEMORY ASSESSMENT

(IN ATHLETES OLDER THAN 12 YEARS)

Failure to answer any of these questions (modified appropriately for each sport) correctly may suggest a concussion:

- "What venue are we at today?"
- "Which half is it now?"
- "Who scored last in this game?"
- "What team did you play last week/game?"
- "Did your team win the last game?"

Athletes with suspected concussion should:

- Not be left alone initially (at least for the first 1-2 hours).
- Not drink alcohol.
- Not use recreational/ prescription drugs.
- Not be sent home by themselves. They need to be with a responsible adult.
- Not drive a motor vehicle until cleared to do so by a healthcare professional.

The CRT5 may be freely copied in its current form for distribution to individuals, teams, groups and organisations. Any revision and any reproduction in a digital form requires approval by the Concussion in Sport Group. It should not be altered in any way, rebranded or sold for commercial gain.

ANY ATHLETE WITH A SUSPECTED CONCUSSION SHOULD BE IMMEDIATELY REMOVED FROM PRACTICE OR PLAY AND SHOULD NOT RETURN TO ACTIVITY UNTIL ASSESSED MEDICALLY, EVEN IF THE SYMPTOMS RESOLVE

© Concussion in Sport Group 2017

RETIRER – Si un joueur de soccer a une commotion cérébrale soupçonnée, il ou elle doit être retiré(e) de l'activité immédiatement.

Les coéquipiers, le personnel de ligne, les entraîneurs, les joueurs ou les parents et tuteurs qui soupçonnent qu'un joueur a une commotion cérébrale DOIVENT travailler ensemble pour veiller à ce que le joueur soit retiré du jeu de manière sécuritaire.

Si une blessure au cou est soupçonnée, le joueur ne doit être retiré que par des professionnels de la santé qui ont une formation appropriée en soins de la colonne vertébrale. Activez votre plan d'action d'urgence.

Des formes graves de blessures cérébrales peuvent être méprisées pour des commotions cérébrales. Si l'UN des symptômes suivants est observé ou signalé jusqu'à 48 heures après une blessure, le joueur devrait être transporté à l'hôpital le plus près pour une évaluation médicale d'urgence. Appelez le 911. Activez votre plan d'action d'urgence.

- ▶ Douleurs ou sensibilité au cou
- ▶ Conscience qui se détériore (plus de somnolence)
- ▶ Confusion ou irritabilité accrue
- ▶ Mal de tête grave ou croissant
- ▶ Vomissements répétés

- ▶ Changement inhabituel de comportement
- ▶ Convulsions
- ▶ Vision double
- ▶ Faiblesse ou picotement/brûlure dans les bras ou les jambes

Toute personne avec une commotion cérébrale soupçonnée ne devrait pas :

- ▶ être laissée jusqu'à ce qu'elle ait été évaluée médicalement
- ▶ consommer de l'alcool ou des drogues récréatives pendant les premières 24 heures devrait après éviter l'alcool et les drogues récréatives jusqu'à la disparition des symptômes de commotion cérébrale
- ▶ conduire un véhicule motorisé et ne devrait pas retourner à la conduite jusqu'à ce qu'il/elle ait reçu une autorisation médicale d'un professionnel de la santé

RETOUR – Un professionnel de la santé certifié avec de l'expertise dans l'évaluation et la gestion des blessures à la tête et des commotions cérébrales peut examiner un joueur avec une commotion cérébrale soupçonnée sur le côté du terrain.

Un joueur qui a été retiré du jeu qui n'a AUCUN symptôme de commotion cérébrale et AUCUN indice visuel de commotion cérébrale peut retourner au jeu. Un tel joueur doit être surveillé pour des symptômes retardés, qui peuvent apparaître au cours des prochaines 24 à 48 heures. S'il n'y a aucun doute qu'un joueur a subi une commotion cérébrale, le joueur devrait être retiré du jeu et subir une évaluation médicale par un médecin ou une infirmière praticienne.

RÉFÉRER – Une fois retiré du jeu, le joueur avec une commotion cérébrale soupçonnée doit être référée à un médecin ou une infirmière praticienne avec de la formation dans l'évaluation et la gestion des blessures à la tête et commotions cérébrales.

Tous les cas de commotions cérébrales doivent être référés à des médecins ou infirmières praticiennes pour diagnostic, même si les symptômes ont disparu.

Dans les régions géographiques du Canada où l'accès aux médecins est limité (communautés rurales ou nordiques), un professionnel de la santé certifié (p.ex. une infirmière) avec le soutien d'un médecin ou d'une infirmière praticienne peut offrir cette évaluation diagnostique.

SIGNALER – La communication entre les joueurs, les parents, le personnel d'équipe et leurs fournisseurs de soins de santé est essentielle pour le bien-être du joueur.

Les joueurs, parents et tuteurs doivent divulguer la nature et le statut et l'état de toutes blessures actives (incluant les commotions cérébrales) aux entraîneurs et au personnel d'équipe.

Les joueurs doivent être responsables les uns des autres et encourager la divulgation des symptômes de commotion cérébrale.

Pour les enfants et les adolescents avec une commotion cérébrale soupçonnée qui n'ont pas directement été transférés pour une gestion médicale, les entraîneurs doivent partager leurs préoccupations directement avec les parents ou les tuteurs.

GUÉRIR – Éviter les activités physiques et cérébrales qui empirent les symptômes de commotion cérébrale est la pierre angulaire de la gestion d'une commotion cérébrale.

La gestion d'une commotion cérébrale implique une période initiale limitée (moins de 24 à 48 heures) de repos physique et cérébral.

L'étape 1 de la stratégie Retour-au-soccer (voir la stratégie Retour au soccer, page 12) implique d'éviter ou de limiter les activités physiques et cérébrales qui empirent les symptômes de commotion cérébrale.

Une fois que les symptômes liés à la commotion cérébrale ont disparu, le joueur peut commencer l'étape 2 et continuer à passer au niveau suivant lorsqu'il ou elle a complété l'étape sans récurrence des symptômes liés à la commotion cérébrale.

En collaboration avec votre école, les professionnels de l'éducation et votre fournisseur de soins de santé, des recommandations seront faites pour savoir s'il est approprié de prendre un congé scolaire ou si le retour à l'école devrait être effectué de façon progressive, ce qui est appelé un « retour à l'apprentissage ».

Votre fournisseur de soins de santé peut aussi faire des recommandations pour savoir s'il est approprié de prendre un congé du travail ou si le retour au travail devrait être fait de façon progressive, ce qui est appelé un « retour au travail ».

RETOUR AU JEU

Les joueurs qui ont été retirés du jeu et référés pour évaluation médicale pour une commotion cérébrale soupçonnée et qui fournissent un Rapport d'évaluation médicale de commotion cérébrale qui a été signée par un médecin ou une infirmière praticienne qui documente qu'il n'y a AUCUNE commotion cérébrale active peuvent participer aux séances d'entraînement et au jeu.

Les joueurs qui ont été retirés du jeu et référés pour évaluation pour une commotion cérébrale soupçonnée et qui fournissent un Rapport d'évaluation médicale de commotion cérébrale rempli et signé par un médecin ou une infirmière praticienne qui documente un diagnostic de commotion cérébrale peuvent participer aux séances d'entraînement (étapes 3 et 4) à l'intérieur de la stratégie de Retour au soccer (page suivante), une fois que leurs parents/tuteurs ne rapportent AUCUN symptôme de commotion cérébrale et complètent avec succès l'étape 2 (15 minutes d'activités aérobiques légères).

Les joueurs qui ont conclu l'étape 4 à l'intérieur de la stratégie de Retour au jeu qui fournissent un deuxième Rapport d'évaluation médicale de commotion cérébrale rempli et signé par un médecin ou une infirmière praticienne qui documente une guérison de commotion cérébrale peuvent participer dans des séances d'entraînement avec plein contact (étape 5) et au jeu à l'intérieur de la stratégie de Retour au soccer (page suivante), s'ils n'ont pas de symptômes de commotion cérébrale.

STRATÉGIE DE RETOUR AU SOCCER

Selon la sévérité et le type de symptômes, les joueurs peuvent progresser à travers les étapes suivantes à des rythmes différents. Les étapes 2 à 4 devraient prendre un minimum de 24 heures pour les adultes, et plus longtemps pour les joueurs âgés de 18 ans et moins.

Si le joueur a de nouveaux symptômes ou des symptômes qui empirent à n'importe quelle étape, ils devraient retourner à l'étape précédente et tenter de progresser à nouveau après ne pas avoir eu de symptôme pendant 24 heures ou obtenir des soins médicaux.

	EXERCIS PERMIS	% RYTHME CARDIAQUE MAX	DURÉE	OBJECTIF
ÉTAPE 0 REPOS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Repos ▶ AUCUNE activité 	Aucun entraînement	<1-2 jours	Repos
ÉTAPE 1 SYMPTÔMES LIMITÉS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Activités quotidiennes qui ne provoquent pas de symptômes. 		Jusqu'à la disparition des symptômes	Guérison Aucun symptôme
ÉTAPE 2 EXERCICES LÉGERS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Marcher, course légère, nage ou vélo stationnaire à un rythme lent à moyen. ▶ PAS de soccer ▶ PAS d'entraînement de résistance, musculation, sauter ou course rapide 	<70%	<15 min	Rythme cardiaque accru.
ÉTAPE 3 EXERCICES SPÉCIFIQUES AU SOCCER	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mouvement simple (p.ex. exercice de course) ▶ Mouvements du corps et de la tête limités. ▶ Aucune activité avec impact à la tête. ▶ Aucun coup de la tête. 	<80%	<45 min	Exercice, coordination, habiletés/tactiques.
ÉTAPE 4 ENTRAÎNEMENT SANS CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Progression faire des activités plus complexes avec une intensité accrue. ▶ Coordination et attention p.ex passe, changement de direction, tirs, match à petit format ▶ Peut commencer de l'entraînement de résistance ▶ Aucune activité avec impact à la tête ▶ AUCUN coup de la tête ▶ Les activités de gardien de but devraient éviter les plongeurs et tout risque que la tête soit frappée par le ballon 	<90%	<60 min	Exercice, coordination, skills/tactics.
	Les jeunes athlètes (<18 ans) et les adultes étudiants doivent être retournés aux activités scolaires à temps plein à ce point.			
	Répéter l'évaluation médicale avec le deuxième Rapport d'évaluation médicale de commotion cérébrale			
ÉTAPE 5 PRATIQUE AVEC PLEIN CONTACT	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Activités normales d'entraînement, c-à-d, tackle, coup de tête, plongeurs 	<100%		Redonne confiance et évaluer les capacités fonctionnelles par le personnel entraîneur.
ÉTAPE 6 JEU NORMAL	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Jeu normal 	<100%		Joueur réhabilité

RÉÉVALUER — Un joueur avec une guérison prolongée de commotion cérébrale (>4 semaines pour jeunes athlètes, >2 semaines pour athlètes adultes), ou des commotions cérébrales récurrentes ou compliquées, devraient être réévalués et gérés par un médecin avec de l'expérience en commotion cérébrale liée au sport, travaillant à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire.

SECTION VII: SÉCURITÉ DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS

Au soccer, les terrains et les installations ont besoin d'être appropriés et l'équipement a besoin d'être en bonne condition pour le bien-être et la sécurité des participants. Il est extrêmement important que le terrain de soccer soit en bonne condition sinon cela augmente le risque de blessures. Par exemple, un match de soccer qui est disputé sur un terrain irrégulier avec des trous augmentera la probabilité que des joueurs se foulent une cheville, perdent l'équilibre et entrent en collision avec d'autres joueurs, ou même qu'ils tombent durement sur le sol.

Pour améliorer la participation sécuritaire, il est important de :

- ▶ Vérifier et entretenir la surface du terrain pour éliminer les risques
- ▶ Remplacer les ballons une fois que leurs qualités résistantes à l'eau sont perdues
- ▶ Utiliser des ballons de taille appropriée pour l'âge et le genre des joueurs

Un exemple de fiche d'inspection du terrain pour utilisation lors de l'évaluation et de rapport sur la qualité du terrain est inclus à la Section 13.9.

Sécurité des buts portatifs

Trop de blessures graves et de décès sont survenus dans les dernières années en raison d'une utilisation non-sécuritaire ou incorrecte des poteaux de but. La sécurité est toujours d'une importance primordiale et tout le monde dans le soccer doit jouer sa part pour éviter que des incidents similaires se reproduisent à l'avenir.

- ▶ Pour des raisons de sécurité, les poteaux de but de toute taille (incluant ceux qui sont portables et pas installés de façon permanente sur un terrain ou un terrain d'entraînement) doivent toujours être ancrés solidement au sol
- ▶ Les poteaux de but portatifs doivent être sécurisés au moyen d'ancrages de chaîne ou de poids d'ancrage appropriés pour empêcher qu'ils basculent vers l'avant.
- ▶ Il est essentiel qu'en aucun cas les enfants ou les adultes n'aient le droit de grimper, de se balancer ou de jouer avec les structures des poteaux de but.
- ▶ Une attention particulière doit être portée au fait que s'ils ne sont pas assemblés ou sécurisés de manière appropriée, les poteaux de but portatifs peuvent basculer.
- ▶ Les poteaux de but portatifs ne devraient pas être laissés sur place après utilisation. Ils devraient être démontés et rangés dans un endroit sûr.
- ▶ Il est fortement recommandé que les filets soient seulement sécurisés par des crochets en plastique ou du ruban adhésif et non par des crochets en métal. Tout crochet en métal devrait être retiré et remplacé si possible. De nouveaux poteaux de but ne devraient pas

être achetés s'ils incluent des crochets en métal qui ne peuvent pas être remplacés.

- ▶ Les poteaux de but qui sont « faits maison » ou qui ont été modifiés par rapport à leur taille ou à leur construction d'origine ne devaient pas être utilisés. Ceux-ci ont été la cause d'un certain nombre de décès et de blessures.
- ▶ Lignes directrices pour éviter le basculement : Suivez les lignes directrices du fabricant dans l'assemblage des poteaux de but. Avant l'utilisation, les entraîneurs devraient tester les buts en suivant les lignes directrices suivantes :
 - ▶ S'assurer que chaque but est ancré de façon sécuritaire à sa place
 - ▶ Exercer une force significative vers le bas sur la barre transversale
 - ▶ Exercer une force significative vers l'arrière sur les deux poteaux
 - ▶ Exercer une force significative vers l'avant sur les deux poteaux

Sang

Un athlète qui saigne, qui a une blessure ouverte, qui a du sang sur son uniforme ou qui a du sang sur lui/elle doit être dirigé pour quitter le jeu jusqu'à ce que le saignement soit arrêté, que la blessure soit couverte, que l'uniforme et/ou le corps soit nettoyé de façon appropriée, et/ou que l'uniforme soit changé avant le retour à la compétition.

Bijoux

Les joueurs ne sont pas autorisés à porter quoi que ce soit qui est dangereux pour eux ou pour les autres joueurs. AUCUN bijou : cela inclut les bagues, bracelets (sauf les bracelets d'alerte médicale – qui doivent être soit fait de velcro ou d'une autre matière souple similaire, ou recouverts d'un bandeau), boucles d'oreille, colliers, autres piercings visibles, etc. La pratique de recouvrir les bijoux de sparadrap n'est pas acceptable.

Foulard et turban

À sa réunion du 2 octobre 2012, l'International Football Association Board (IFAB) a accepté des modifications à la Loi 4 – L'équipement des joueurs (« foulard »). La décision de l'IFAB concernant l'utilisation de foulards entre en vigueur immédiatement.

Décision de l'IFAB :

Loi 4 — L'équipement des joueurs (« foulard »)

Le foulard doit :

- ▶ être de la même couleur que le maillot
- ▶ être en accord avec l'apparence professionnelle de l'équipement de la joueuse

- ▶ ne pas être attaché au maillot
- ▶ ne pas représenter un danger pour la joueuse qui le porte ou pour une autre joueuse (p.ex. mécanisme d'ouverture et de fermeture autour du cou)
- ▶ être seulement porté par des joueuses féminines

D'autres foulards sont également autorisés s'ils répondent aux critères ci-dessus.

Politique des joueurs portant des plâtres

Cette politique est conçue pour réduire les incohérences dans les règlements concernant les joueurs portant des plâtres. Tous les arbitres doivent suivre ces politiques dans tous les matchs sanctionnés par Canada Soccer.

La Loi 4 stipule qu'un joueur ne peut pas utiliser de l'équipement ou porter quelque chose qui est dangereux (pour quiconque). Elle indique aussi que de l'équipement protecteur non-dangereux est permis dans la mesure où il a pour seul but de protéger physiquement la personne, pourvu qu'il ne présente aucun danger pour la personne ou pour un autre joueur.

Un équipement protecteur moderne fait de matériaux rembourrés et légers n'est pas considéré comme dangereux et est donc permis.

Les plâtres durs sont considérés comme dangereux tant pour le porteur que pour d'autres joueurs et ne sont pas autorisés à être portés. La pratique de rembourrer un plâtre dur ne réduit pas sa dangerosité.

Les joueurs portant un plâtre souple peuvent jouer si le plâtre ne présente pas un danger pour la personne ou pour un autre joueur.

L'arbitre ou le superviseur des officiels (s'il y en a un assigné au match/tournoi) prendra la décision finale sur l'acceptabilité d'un plâtre.

Tout joueur qui utilise un plâtre avec l'intention d'intimider ou de blesser un adversaire sera expulsé.

Politique sur les pompes à insuline pour les joueurs

Cette politique est conçue pour réduire les incohérences dans les décisions concernant les joueurs diabétiques qui portent une pompe à insuline. Tous les arbitres doivent suivre cette politique dans tous les matchs sanctionnés par Canada Soccer.

Une pompe à insuline est conçue pour assurer que le joueur maintienne un niveau approprié de glucose sanguin pendant le match. Une période prolongée sans perfusion d'insuline peut entraîner une hyperglycémie (excès de sucre dans le sang).

La Loi 4 stipule qu'un joueur ne peut pas utiliser de l'équipement ou porter quelque chose qui est dangereux pour lui/elle ou pour un autre joueur. Ceci est développé davantage dans l'interprétation des Lois du jeu selon lesquelles il est conseillé que le joueur puisse utiliser un équipement ayant pour seul but de protéger physiquement l'individu à condition qu'il ne présente aucun danger pour l'individu ou pour tout autre joueur.

Un joueur portant une pompe à insuline en raison d'une condition médicale peut jouer à condition qu'il ait reçu une autorisation médicale écrite et qu'il soit capable de fournir une note à l'arbitre indiquant ceci. La pompe elle-même ne doit pas représenter un danger pour l'individu ou pour tout autre joueur.

Sécurité en cas de foudre/intempéries

Lorsque le tonnerre gronde, allez à l'intérieur!

La sécurité des joueurs, entraîneurs, administrateurs et spectateurs est la principale préoccupation lors de tout événement météorologique se produisant pendant des matchs sanctionnés par Canada Soccer. En comprenant et suivant les informations suivantes, la sécurité de tous sera considérablement accrue. En fin de compte, l'arbitre a le mot final sur retarder ou recommencer un match en raison de la météo. Attendre avant d'arrêter un match ou ne pas attendre avant de recommencer un match peut entraîner des blessures graves ou des décès. Les arbitres doivent agir de façon responsable lorsqu'ils font face à de tels événements pendant des matchs qu'ils contrôlent.

Si vous pouvez entendre du tonnerre, vous pouvez être frappé par la foudre. Dès que vous entendez du tonnerre, rendez-vous rapidement à un endroit sûr. Plus de gens sont frappés par la foudre avant ou après un orage que pendant. Restez à l'intérieur pour 30 minutes après le dernier coup de tonnerre.

Renseignements additionnels

Veillez prendre note des recommandations suivantes d'Environnement Canada :

- ▶ **Pour planifier une journée sécuritaire, vérifiez d'abord les prévisions météo.** Si des orages sont prévus, évitez d'être à l'extérieur à ce moment ou faites un autre plan. Identifiez les endroits sécuritaires et déterminez combien de temps cela vous prendra pour vous y rendre.
- ▶ **Surveillez le ciel pour voir s'il y a des orages et écoutez le tonnerre.** Dès que vous entendez le tonnerre, rendez-vous rapidement à un endroit sécuritaire. Si vous pouvez entendre le tonnerre, vous courez le danger d'être frappé par la foudre. Plus de gens sont frappés par la foudre avant ou après un orage que pendant.
- ▶ **Rendez-vous à un lieu sûr.** Un endroit sûr est un bâtiment entièrement fermé avec câblage et plomberie. Les hangars, abris de pique-nique, tentes ou porches couverts ne vous protégeront PAS de la foudre. Si aucun bâtiment robuste n'est à proximité, rendez-vous dans un véhicule à toit métallique et fermez toutes les fenêtres.
- ▶ **Ne manipulez pas d'équipement électrique, des téléphones ou de plomberie.** Ceux-ci sont tous des conducteurs électriques. Utiliser un ordinateur ou un système de jeu vidéo avec fil, prendre un bain ou toucher un cadre de fenêtre métallique vous met à risque d'être frappé par la foudre. Utilisez des appareils à pile seulement.

- ▶ **Si vous êtes pris à l'extérieur loin d'un abri, restez loin des grands objets.** Ceci inclut les arbres, les poteaux, les fils et les clôtures. Abritez-vous dans une zone basse, mais soyez à l'affût d'éventuelles inondations.

Soyez conscient de la proximité de la foudre. Le tonnerre accompagne toujours la foudre, même si sa portée audible peut être diminuée en raison de bruit de fond dans l'environnement immédiat et de sa distance par rapport à l'observateur.

Lorsque de plus grands groupes sont impliqués, le temps requis pour évacuer correctement un endroit augmente. Comme les exigences de temps changent, la distance à laquelle la foudre est notée et considérée comme une menace pour évacuer un endroit doit être accrue.

Sachez où se trouve « la structure ou endroit sûr » le plus près du terrain et sachez combien de temps cela prendra pour se rendre à cet endroit sûr. Une structure ou un endroit sûr est défini comme :

- ▶ Tout bâtiment normalement occupé et fréquemment utilisé par des gens, p.ex. un bâtiment avec plomberie et/ou câblage électrique qui agit comme mise à la terre de la structure. Évitez d'utiliser les installations de douche comme abri sûr et n'utilisez pas de douche ou d'installations de plomberie pendant un orage.

En l'absence d'un bâtiment robuste et fréquemment habité, tout véhicule avec toit dur métallique (pas une voiture décapotable ou une voiturette de golf) et des fenêtres pouvant être fermées peut offrir une certaine sécurité. Un véhicule est certainement une meilleure option que demeurer à l'extérieur. Ce ne sont pas les pneus en caoutchouc qui en font un abri sécuritaire, mais le toit dur métallique qui disperse la foudre autour du véhicule. Ne touchez pas les côtés d'un véhicule!

Si aucune structure ou endroit sûr ne se trouve à distance raisonnable, trouvez un épais bosquet de petits arbres entouré par des plus grands arbres ou un fossé sec. Placez-vous en position accroupie sur le sol avec seulement vos pieds touchant le sol, enveloppez vos bras autour de vos genoux et baissez votre tête. Minimisez le contact avec le sol parce

que le courant de la foudre pénètre souvent une victime par le sol plutôt que par un coup direct. Minimisez la surface de votre corps sur le sol! Ne vous étendez pas par terre! Si vous êtes incapable de vous rendre à un abri sûr, restez loin des grands arbres ou des objets comme des lampadaires ou mâts de drapeau, des objets métalliques (comme des clôtures ou des gradins), des arbres individuels, des étendues d'eau et des champs ouverts. Évitez d'être le plus grand objet sur un terrain. Ne vous abritez pas sous un seul grand arbre.

Évitez d'utiliser le téléphone, sauf en cas d'urgence. Des gens ont été frappés par la foudre en utilisant des téléphones fixes. Un téléphone cellulaire est une alternative sécuritaire au téléphone fixe, si la personne et l'antenne sont situées dans une structure ou un endroit sûr et si toutes les autres précautions sont respectées.

Lorsque vous envisagez la reprise de toute activité athlétique, attendez au moins 30 minutes après le dernier éclair ou le dernier coup de tonnerre avant de retourner sur le terrain.

Premiers soins pour les victimes de la foudre

Une RCR rapide et agressive a été très efficace pour la survie des victimes de la foudre.

- ▶ **Les victimes de la foudre ne portent pas de charge électrique et peuvent être manipulées en toute sécurité.**
- ▶ **Appelez pour de l'aide.** Les victimes peuvent souffrir de brûlures ou de choc et devraient recevoir des soins médicaux immédiatement. Appelez le 9-1-1 ou votre service ambulancier local.
- ▶ **Donnez les premiers soins.** Si la respiration s'est arrêtée, administrez la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Utilisez un défibrillateur externe automatique s'il y en a un.

Pour des renseignements additionnels, les sites web suivants sont utiles :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/foudre/mesure-securite/apercu.html>

<https://meteo.gc.ca/lightning/>

SECTION VIII: POLITIQUES ADDITIONNELLES

Anti-intimidation

Toute forme d'intimidation est inacceptable et ne devrait pas être tolérée. L'intimidation est contreproductive à l'esprit d'équipe et peut être dévastateur pour une victime. Canada Soccer est engagé à offrir un environnement sécuritaire, bienveillant et amical pour tous les participants.

La prévention et le signalement de l'intimidation et de la cyberintimidation sont des éléments clés de la formation sur le respect décrite à la Section 13.13.

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

Même si certains éléments sur l'intimidation sont inclus dans le Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer et peuvent être considérés comme une forme de harcèlement, une définition plus spécifique va comme suit:

L'intimidation est une utilisation grave ou répétée d'une expression orale, écrite, électronique ou autre technologie, d'une image, d'un son, d'une donnée ou d'une intelligence de toute nature (quel que soit le moyen de transmission), ou d'un acte physique ou d'un geste, ou de toute combinaison des éléments précédents, dirigée vers une autre personne qui pour une personne raisonnablement objective a l'effet de:

1. causer un préjudice physique ou émotionnel à l'autre personne ou endommager les biens de l'autre personne;
2. placer l'autre personne dans une crainte raisonnée de préjudice envers elle ou de dommage envers ses biens;
3. créer un environnement hostile pour l'autre personne dans toute activité de soccer;
4. empiéter sur les droits de l'autre personne à toute activité de soccer; ou
5. perturber matériellement et substantiellement le bon fonctionnement de toute activité de soccer

Les objectifs d'une politique anti-intimidation sont :

1. De préciser que l'intimidation ne sera pas tolérée sous aucune forme.
2. De définir l'intimidation et d'éduquer les entraîneurs, le personnel d'équipe, les athlètes et les parents de tous types de comportement qui constituent l'intimidation.
3. D'informer les entraîneurs, le personnel d'équipe, les athlètes et les parents qu'il y a une politique et un protocole en cas de problèmes d'intimidation.
4. Préciser la responsabilité de l'organisation et des entraîneurs, du personnel d'équipe, des athlètes et des parents de signaler l'intimidation.
5. De diffuser le fait que l'intimidation est prise au sérieux et que tous les athlètes peuvent être assurés qu'ils seront soutenus si de l'intimidation est signalé.

Si de l'intimidation se produit, les incidents seront traités rapidement et efficacement. Quiconque sait que de l'intimidation se produit doit le dire à un entraîneur, au personnel de l'équipe ou à un membre du conseil d'administration.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT

Un athlète qui a l'impression d'avoir été intimidé doit faire l'une des choses suivantes :

- ▶ En parler à ses parents;
- ▶ En parler à un entraîneur à un membre du conseil d'administration ou à une autre personne désignée;
- ▶ Écrire une lettre ou un courriel à un entraîneur à un membre du conseil d'administration ou à une autre personne désignée;
- ▶ Faire un signalement auprès de leur organisation provinciale/territoriale de soccer.

Il n'y a pas de limite de temps pour déposer une plainte dans le cadre de cette procédure, mais tout doit être fait pour attirer l'attention des dirigeants appropriés de l'organisation le plus rapidement possible afin de stopper le comportement intimidant dès que possible pour veiller à ce les souvenirs soient frais et que le comportement puisse être rappelé avec précision.

COMMENT TRAITER L'INTIMIDATION

Si de l'intimidation se produit pendant des activités d'équipe, **METTES FIN À L'INTIMIDATION IMMÉDIATEMENT** en utilisant les étapes suivantes :

1. Intervenez immédiatement. C'est correct de demander de l'aide à un autre adulte.
2. Séparez les enfants impliqués.
3. Veillez à ce que tout le monde soit en sécurité.
4. Répondez à tous les besoins médicaux ou en santé mentale immédiats.
5. Restez calme. Rassurez les enfants impliqués, incluant les spectateurs.
6. Modélisez un comportement respectueux lorsque vous intervenez.

Si l'intimidation se produit à l'organisation ou est signalée comme se produisant à l'organisation résolvez le problème en **DÉCOUVRANT CE QUI S'EST PASSÉ** et en **SOUTENANT LES ENFANTS IMPLIQUÉS** en utilisant l'approche suivante :

DÉCOUVRIR CE QUI S'EST PASSÉ

1. Premièrement, il faut obtenir les faits.
 - a. Gardez séparés tous les enfants impliqués.
 - b. Obtenez l'histoire de plusieurs sources, adultes et enfants, et recueillez toute l'information disponible concernant les circonstances dans lesquelles l'incident s'est produit.

- c. Écoutez sans blâmer.
 - d. N'appellez pas l'acte de « l'intimidation » pendant que vous essayez de comprendre ce qui s'est passé.
2. Puis, déterminez si c'est de l'intimidation. Il y a plusieurs comportements qui ressemblent à de l'intimidation mais qui requièrent une approche différente. Il est important de déterminer si la situation est de l'intimidation ou quelque chose d'autre.
- a. Examinez la définition de l'intimidation;
 - b. Pour déterminer si le comportement est de l'intimidation ou quelque chose d'autre, considérez les questions suivantes :
 - i. Quelle est l'histoire entre les enfants impliqués?
 - ii. Est-ce qu'il y a eu des conflits dans le passé?
 - iii. Est-ce qu'il y a un déséquilibre des pouvoirs? Rappelez-vous qu'un déséquilibre du pouvoir n'est pas limité à la force physique et peut inclure des choses comme la « popularité » des enfants impliqués.
 - iv. Est-ce que ça s'est produit auparavant? Est-ce que l'enfant est inquiet que cela se reproduise?
 - c. Rappelez-vous que cela n'a pas d'importance « qui l'a commencé ». Certains enfants qui sont intimidés peuvent être perçus comme agaçants ou provocateurs, mais il ne s'agit pas d'une excuse pour le comportement d'intimidation
 - d. Une fois que vous avez déterminé si la situation est de l'intimidation, soutenez tous les enfants impliqués.

SOUTENIR LES ENFANTS IMPLIQUÉS

1. Soutenez les enfants qui sont intimidés
- a. Écoutez et concentrez-vous sur l'enfant. Apprenez ce qui s'est passé et démontrez que vous voulez aider. Assurez l'enfant que l'intimidation n'est pas sa faute.
 - b. Travaillez ensemble pour résoudre la situation et protéger l'enfant intimidé. L'enfant, les parents et les coéquipiers et entraîneurs peuvent tous apporter une contribution précieuse. Ça peut aider de :
 - i. Demander à l'enfant intimidé ce qui peut être fait pour le faire sentir en sécurité. Rappelez-vous que les changements à la routine devraient être minimisés. Il ou elle n'est pas en faute et ne devrait pas être isolé.
 - ii. Développez un plan de match. Maintenez une communication entre l'organisation et les parents. Discutez des étapes qui doivent être prises et de quelle façon l'intimidation doit être traitée à l'avenir.
 - c. Soyez persistant. L'intimidation peut ne pas se terminer en une journée. Engagez-vous à la faire cesser immédiatement et à soutenir constamment l'enfant intimidé.
2. Traiter le comportement d'intimidation
- a. Assurez-vous que l'enfant qui est engagé dans le comportement d'intimidation comprenne que son comportement est inacceptable. Les jeunes qui intimident doivent apprendre que leur comportement est mauvais et nuit aux autres.
 - b. Démontrez aux enfants que l'intimidation est prise au sérieux. Dites calmement à l'enfant que l'intimidation ne sera pas tolérée. Modélisez un comportement respectueux lorsque vous abordez le problème.
 - c. Travaillez avec l'enfant pour comprendre certaines des raisons pour lesquelles il ou elle intimide. Par exemple :
 - i. Parfois les enfants intimident pour s'intégrer ou se moquer de quelqu'un qui est différent d'eux. En d'autres mots, il peut y avoir une certaine insécurité impliquée.
 - ii. D'autres fois, les enfants agissent ainsi en raison de quelque chose d'autre — problèmes à la maison, abus, stress — qui se passe dans leur vie. Ils peuvent aussi avoir été intimidés. Ces enfants peuvent avoir besoin de soutien additionnel.
 - d. Impliquez l'enfant qui est intimidé à faire amende honorable ou à régler la situation. Le but est de les aider à voir comment leurs actions affectent les autres. Par exemple, l'enfant peut :
 - i. Écrire une lettre pour s'excuser à l'athlète qui a été intimidé.
 - ii. Faire une bonne action pour la personne qui a été intimidée, pour l'organisation ou pour d'autres personnes dans la communauté.
 - iii. Nettoyer, réparer ou payer pour tout bien qu'ils ont endommagé.
 - e. Évitez les stratégies qui ne fonctionnent pas ou ont des conséquences négatives :
 - i. Tolérance zéro ou « trois chances et vous êtes expulsés » ne sont généralement pas des stratégies fructueuses. Les jeunes peuvent être moins susceptibles de signaler ou d'aborder l'intimidation si une suspension ou être expulsé de l'équipe est la conséquence.
 - ii. De même, la résolution de conflit et la médiation par les pairs ne fonctionnent pas pour l'intimidation. L'intimidation n'est pas un conflit entre des gens de pouvoir égal qui partagent le même blâme. Le fait de faire face à ceux qui ont intimidé peut contrarier les enfants qui ont été intimidés.
 - f. Faites le suivi. Après que le problème d'intimidation soit réglé, continuez à trouver des façons pour aider l'enfant qui a intimidé à comprendre comment ce qu'il a fait affecte les autres. Par exemple, louez les gestes de gentillesse ou parlez de ce que ça veut dire être un bon coéquipier
3. Soutenez les spectateurs qui ont été témoin de l'intimidation. Chaque jour, des enfants sont témoins d'intimidation. Ils veulent aider, mais ne savent pas

comment. Heureusement, il existe quelques moyens simples et sécuritaires que les athlètes peuvent utiliser pour aider à faire cesser l'intimidation s'ils la voient se produire :

- a. Soyez ami avec la personne intimidée.
- b. Dites-le à un adulte de confiance — parent, entraîneur ou membre du conseil d'administration.
- c. Aidez l'enfant qui a été intimidé à se sortir de la situation. Créez une distraction, concentrez l'attention sur d'autre chose ou offrez une façon pour la cible de sortir de la situation. « Allons-y, la pratique va commencer. »
- d. Donnez le bon exemple en n'intimidant pas les autres.
- e. Ne donnez pas une audience à l'intimidateur. Les intimidateurs sont encouragés par l'attention qu'ils reçoivent des spectateurs. Si vous ne faites rien d'autre, allez-vous-en.

Pour un exemple de politique anti-intimidation, veuillez-vous référer à la Section 13.13.

Vestiaires

Les organisations, les fournisseurs d'installation et ceux qui sont responsables des enfants et des jeunes ont un devoir général de diligence envers eux; toutefois, il n'y a pas d'exigences légales spécifiques concernant l'utilisation d'installations de vestiaires.

Ces renseignements sont, par conséquent, conçus comme un guide pratique pour soutenir les gens et les organisations à considérer les questions pertinentes dans leur contexte particulier; et pour développer et mettre en œuvre des politiques et procédures qui offrent un environnement sécuritaire pour les enfants et les jeunes.

Type d'installation

Une considération importante dans l'établissement d'une politique d'utilisation sécuritaire des installations de vestiaires est si les installations seront utilisées exclusivement par les équipes d'enfants ou juvéniles ou les athlètes. Habituellement, ce serait le cas seulement si une organisation possède ou gère sa propre installation ou a négocié l'utilisation exclusive d'une installation publique à un temps particulier. L'avantage de ce type d'arrangement est qu'il supprime toute préoccupation découlant du fait que des enfants se mêlent aux adultes lorsqu'ils se changent où se douchent.

Plusieurs installations de vestiaires sont aussi utilisées par d'autres adultes (autres équipes, athlètes individuels ou membres du public). Dans ces circonstances, des mesures supplémentaires doivent être prises pour assurer une supervision adéquate des enfants qui se changent. Ceci évitera les risques associés avec les installations à utilisation mixte et à prévenir ou réduire les occasions de contacts non désirés entre les jeunes et ces adultes lorsqu'ils se changent ou prennent leur douche. Il est important que le personnel/bénévoles équilibrent le besoin de supervision adéquate avec le besoin d'assurer que les enfants bénéficient de niveaux d'intimité appropriés.

Toutes les installations devraient aussi avoir une politique et des procédures de protection pour signaler toutes préoccupations et il est conseillé que le personnel/bénévoles se familiarisent avec celles-ci dès le départ.

Problèmes à considérer et à résoudre

Adultes qui utilisent les vestiaires au même moment que les enfants

Idéalement, les groupes d'enfants et de jeunes devraient avoir l'utilisation exclusive des installations de vestiaires. Cela évite les risques et la vulnérabilité potentielle associés au fait de mêler des adultes et des jeunes (connus ou inconnus d'eux) lorsqu'ils se changent ou se douchent. Même lorsqu'ils utilisent des installations publiques, des arrangements peuvent être considérés pour résoudre toute préoccupation potentielle :

- ▶ il peut y avoir une pièce/installation séparée disponible
- ▶ il peut être possible de négocier des cases horaires spécifiques pour le groupe afin d'avoir une utilisation exclusive des vestiaires
- ▶ une aire d'équipe à l'intérieur des installations de vestiaires peut être conçue et aucune autre personne ne sera permise à l'intérieur de l'aire
- ▶ les enfants et les jeunes peuvent choisir de se changer à la maison avant d'arriver pour l'activité*

*Rappelez-vous que les enfants et les jeunes sont très timides et anxieux de se dévêtir devant les autres. Le personnel/bénévoles devraient considérer offrir l'option de se changer à la maison.

Si un usage mixte de l'installation de vestiaires est inévitable, au moins deux membres de votre personnel (du même genre que les enfants) devraient superviser le groupe. Il est important que le personnel/bénévoles cherchent à équilibrer le besoin de supervision adulte avec le droit des enfants à l'intimité dans ce contexte.

La supervision dans l'installation de vestiaire peut aussi être nécessaire quand :

- ▶ les enfants sont trop jeunes pour être laissés seuls ou pour se changer eux-mêmes. Les organisateurs des groupes d'enfants âgés de moins de huit ans devraient prendre des dispositions pour leur supervision lorsqu'ils se changent avant et après l'activité. Même si la majorité des enfants d'âge scolaire (quatre ans) peuvent être capables de changer leur vêtement, plusieurs établissements de loisirs ont établi des lignes directrices que tout enfant âgé de moins de huit ans doit être accompagné.
- ▶ le groupe inclut des enfants avec des handicaps qui requièrent du soutien et de l'aide additionnels pour se changer (veuillez noter que cela devrait être fait par accord préalable avec leur parent ou leur soignant professionnel)
- ▶ les enfants peuvent se blesser ou accéder à un risque potentiel comme une piscine qui n'est pas surveillée

- ▶ il y a des préoccupations concernant l'intimidation, les bagarres ou d'autres comportements difficiles qui doivent être gérés.

Qui devrait superviser?

Si vous avez décidé que les enfants et les jeunes ont besoin de supervision, le personnel/bénévoles devraient considérer qui s'en charge. Cette tâche permet d'accéder aux enfants dans des circonstances de vulnérabilité accrue et, par conséquent, il faudra veiller soigneusement à ce que les personnes chargées de cette tâche aient été correctement vérifiées comme étant aptes à le faire.

- ▶ Nombres — les organisateurs sont invités à mettre en œuvre la « Règle de deux » et à avoir plus d'un adulte qui supervise. En plus de protéger les enfants et les adultes, ceci assurera une couverture en cas d'accident ou d'incident se produisant ou si un superviseur est appelé ailleurs.
- ▶ Genre — les enfants devraient être supervisés par du personnel/bénévoles qui est du même genre lorsqu'ils se changent.
- ▶ Horaire — en acceptant un horaire clair pour l'utilisation des installations de vestiaires par les enfants, les adultes qui supervisent et tout entraîneur et officiel respectivement, les risques associés à tout contact prolongé entre les adultes et les enfants sont réduits au minimum.
- ▶ Adoptez des pratiques de recrutement sécuritaires incluant :
 1. vérifications du casier judiciaire pour les personnes dont le rôle les rend admissibles à superviser des enfants en raison de leur rôle répondant à la définition actuelle d'activité réglementée
 2. références — celles-ci devraient inclure une référence d'un employeur/club passé récent où ils ont travaillé avec des enfants/jeunes
 3. description de tâches — offrir des détails clairs sur les limites de leur rôle
 4. code de conduite — un document que la personne signe qui clarifie les normes de comportement attendues du personnel/bénévoles.

Les parents comme superviseurs

Les parents sont souvent impliqués dans la supervision des enfants pendant les activités sportives et peuvent offrir du soutien précieux aux organisateurs et aux entraîneurs. Lorsqu'ils sont responsables seulement de leur propre enfant (ou, par accord, l'enfant d'un proche ou d'un ami) ceci constitue un arrangement privé à l'extérieur de la responsabilité des organisateurs de l'activité. Toutefois, lorsque les parents exercent un rôle formel de supervision pour les enfants d'autres personnes, les mêmes étapes devraient être prise pour établir qu'ils sont adéquats que pour tout autre poste de supervision (tel que décrit ci-dessus).

De nombreux sports utilisent des équipes mixtes à plusieurs niveaux et des dispositions devraient toujours être prises pour que le groupe se change séparément. Les solutions peuvent inclure :

- ▶ chaque genre utilise une salle ou une installation différente
- ▶ chaque genre a une case horaire distincte
- ▶ tout le monde se change à la maison avant de partir
- ▶ chaque genre a une aire allouée dans une installation partagée

UTILISATION DE TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET AUTRES APPAREILS MOBILES

Les téléphones cellulaires et autres appareils mobiles ayant des capacités d'enregistrement, incluant l'enregistrement vocal, les appareils photo et les caméras vidéo, augmentent le risque de différentes formes d'inconduite dans les vestiaires. L'utilisation de tels appareils dans les vestiaires est interdite.

Pour des renseignements additionnels sur la photographie dans les vestiaires, veuillez-vous référer à Photographie.

Pour des renseignements additionnels sur l'engagement de Canada Soccer à offrir un environnement sécuritaire, respectueux et inclusif en ce qui a trait aux vestiaires, veuillez-vous référer au Guide sur l'accessibilité et à l'inclusion de Canada Soccer.

Pour un échantillon de politique des vestiaires, veuillez-vous référer à la Section 13.14.

Voyage

Lors des voyages, les athlètes sont souvent loin de leurs familles et les réseaux de soutien et l'environnement, incluant les vestiaires, les installations d'entraînement et de compétition, les véhicules et les chambres d'hôtel, sont moins structurés et moins familiers. Le but d'une politique de voyage est d'établir des normes de comportement et de gérer les attentes de l'organisation de même que des entraîneurs et du personnel d'équipe, des joueurs et des parents. Quelques considérations importantes lors de l'élaboration d'une politique de voyage incluent :

- ▶ Les entraîneurs, le personnel d'équipe et les athlètes doivent respecter le Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer de même que le(s) Code(s) de conduite de l'organisation en tout temps.
- ▶ La politique de voyage devrait établir des lignes directrices additionnelles pour la sécurité et le comportement, si nécessaire.
- ▶ Les entraîneurs, le personnel d'équipe, les athlètes et les parents devraient recevoir une copie de la politique de voyage avant de voyager avec une équipe.
- ▶ Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe doivent être des membres enregistrés et avoir été vérifiés de manière appropriée avant de voyager avec une équipe.

- ▶ La « Règle de deux » doit toujours être respectée pendant le voyage, signifiant qu'aucun entraîneur ou membre du personnel d'équipe ne devrait être seul avec un athlète à moins que l'entraîneur ou le membre du personnel d'équipe ne soit le parent, tuteur, frère/sœur ou époux de cet athlète.
- ▶ Les vérifications de chambre et les réunions d'équipe et autres activités doivent respecter la « Règle de deux » et doivent être conduites dans un environnement ouvert et observable lorsque possible.
- ▶ Les athlètes ne doivent pas monter dans le véhicule d'un entraîneur sans qu'il y ait un autre adulte présent qui est du même genre que l'athlète.
- ▶ Lors de voyage d'équipe de nuit, si les athlètes partagent une chambre avec d'autres athlètes, ils doivent être du même genre et d'un âge similaire.
- ▶ Il ne devrait pas y avoir d'athlète masculin dans les chambres d'athlète féminine et aucune athlète féminine dans les chambres d'athlète masculin (sauf si l'autre athlète est le frère/la sœur ou l'époux/épouse de cet athlète).
- ▶ Les entraîneurs et le personnel d'équipe ne doivent pas partager une chambre d'hôtel ou autre arrangement avec un athlète, à moins que l'entraîneur ou le membre du personnel d'équipe soit un parent, un tuteur, un frère/sœur ou l'époux de cet athlète.
- ▶ Les entraîneurs et le personnel d'équipe (incluant les chaperons) devraient rester dans des chambres près des athlètes et fournir aux athlètes leurs numéros de chambre en cas d'urgence.
- ▶ Des couvre-feux devraient être établis par l'équipe et/ou l'organisation pour chaque jour du voyage.
- ▶ Les athlètes devraient demeurer avec l'équipe en tout temps pendant le voyage à moins qu'une permission de quitter l'équipe ne soit accordée par l'entraîneur ou un membre du personnel d'équipe.
- ▶ Lorsqu'ils visitent des lieux publics comme des centres d'achat ou des cinémas, etc. les athlètes devraient rester en groupe d'au moins trois personnes. Les groupes d'athlètes âgés de moins de 12 ans devraient être accompagnés par un adulte.

Pour un échantillon de politique de voyage, veuillez-vous référer à la Section 13.15.

Communication électronique et médias sociaux

Avec la prévalence des communications électroniques et des médias sociaux dans le monde d'aujourd'hui, pour de nombreuses organisations, entraîneurs et athlètes il s'agit de la principale méthode de communication. Bien que la valeur de ces méthodes de communications soit reconnue, il faut aussi reconnaître qu'il y a des risques associés qui doivent être considérés lorsque des adultes utilisent ces méthodes de communications avec les mineurs.

Une utilisation appropriée des communications électroniques et des médias sociaux de même que prévenir et signaler la cyberintimidation sont des éléments essentiels de la formation sur le respect décrite à la Section IV.

Toutes les communications entre un entraîneur ou un autre adulte et un athlète doivent être de nature professionnelle et dans le but de communiquer des renseignements sur les activités d'équipe. Le contenu et l'intention de toutes les communications électroniques doivent respecter le Code de conduite et de déontologie de Canada Soccer de même que le(s) code(s) de conduite de l'organisation.

Quelques principes directeurs pour la communication entre adultes et mineurs sont les suivants :

- ▶ Cette communication est-elle quelque chose qu'une autre personne trouverait appropriée ou acceptable dans une réunion en personne?
- ▶ Est-ce que c'est quelque chose que je serais à l'aise de dire à haute voix au destinataire de mon message devant les parents du destinataire, les autres entraîneurs et les autres athlètes?
- ▶ Est-ce que je serais à l'aise si c'était sur la une de mon journal local?

Les communications électroniques entre adultes et mineurs devraient toujours être transparentes, accessibles et professionnelles.

Transparentes : Toutes les communications électroniques entre les entraîneurs et les athlètes doivent non seulement être claires et directes, mais aussi ne pas contenir de sens cachés, d'insinuations et d'attentes.

Accessibles : Toutes les communications électroniques entre les entraîneurs et les athlètes devraient être considérées comme faisant partie des dossiers de l'organisation. Un autre entraîneur ou un parent doit être inclus dans la communication pour qu'il n'y ait aucune question concernant l'accessibilité.

Professionnelles : Toutes les communications entre un entraîneur et un athlète devraient être effectuées professionnellement. Ceci inclut le choix des mots, le ton, la grammaire et le sujet qui modèlent les normes et l'intégrité d'un entraîneur.

FACEBOOK ET SITES SIMILAIRES

Les entraîneurs et le personnel d'équipe peuvent avoir des pages Facebook personnelles (ou sur d'autres sites de médias sociaux), mais aucun athlète membre de l'organisation ne peut se joindre à leur page personnelle comme « ami ». Un entraîneur ne devrait pas accepter de « demandes d'amitié » d'un athlète et l'entraîneur devrait rappeler à l'athlète que ce n'est pas permis. Les entraîneurs et les athlètes ne devraient pas s'envoyer de « messages privés » via Facebook. Les entraîneurs et les athlètes ne peuvent pas s'envoyer de « messages instantanés » via Facebook ou une autre plateforme de messagerie instantanée.

Les entraîneurs sont invités à mettre leurs pages en mode « privé » pour empêcher d'avoir accès aux renseignements personnels de l'entraîneur.

Si l'organisation a une page Facebook officielle, les athlètes et leurs parents peuvent être « amis » avec le club pour recevoir des renseignements et des mises à jour sur les questions relatives à l'équipe.

TWITTER

Meilleure pratique: L'organisation a une page Twitter officielle que les entraîneurs, les athlètes et les parents peuvent suivre pour des renseignements et des mises à jour sur les questions relatives à l'équipe. Les entraîneurs n'ont pas le droit de suivre les athlètes sur Twitter. Les entraîneurs et les athlètes n'ont pas le droit de s'envoyer des « messages directs » à travers Twitter.

Autre option : les entraîneurs et les athlètes peuvent se suivre mutuellement sur Twitter. Les entraîneurs et les athlètes n'ont pas le droit de s'envoyer des « messages directs » sur Twitter. De plus, les entraîneurs peuvent envisager avoir des comptes personnels et professionnels distincts sur les médias sociaux. Bien que les comptes professionnels puissent être utiles pour partager des renseignements sur l'équipe, dépendamment de comment les médias sociaux sont utilisés et les opinions exprimées, il peut ne pas être désirable ou approprié pour les athlètes de suivre le compte personnel de l'entraîneur.

TEXTO

Sous réserve des directives générales mentionnées ci-dessus, les textos sont permis entre entraîneurs et athlètes, seulement à des fins de communiquer de l'information directement reliée aux activités de l'équipe. Comme indiqué ci-dessus, les textos entre adultes et mineurs devraient toujours être transparents, accessibles et professionnels.

COURRIEL

Les athlètes et les entraîneurs peuvent utiliser les courriels pour communiquer. Lors des communications par courriel avec un athlète, un parent, un autre entraîneur ou un membre du personnel d'équipe doit aussi être en copie conforme.

DEMANDE DE CESSATION DE TOUTES LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Les parents ou les tuteurs d'un athlète peuvent demander par écrit que leur enfant ne soit pas contacté par les entraîneurs par le biais de toute forme de communication électronique.

Pour un exemple de politique de communication électronique, veuillez-vous référer à la Section 13.16.

Photographie

Les parents et les jeunes accueillent généralement favorablement les occasions de célébrer ou de publiciser leur implication et leurs réalisations dans le sport en photographiant les enfants à des événements. Les organisations sportives peuvent aussi vouloir faire la promotion de leurs activités afin d'encourager la participation.

Pour ces raisons, Canada Soccer ne préconise pas l'interdiction de la photographie ou de l'utilisation des images et vidéos des enfants.

Ces conseils aideront les organisations à assurer qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les enfants et les jeunes de l'utilisation inappropriée de leurs images dans les ressources et publications médiatiques, sur internet ou ailleurs.

Quels sont les risques?

Les enfants peuvent être identifiés, contactés et ciblés

L'inclusion des informations personnelle de l'enfant (nom complet, adresse) à côté de son image peut le rendre identifiable et donc vulnérable aux personnes cherchant à localiser, contacter ou cibler des enfants pour abus. Même si les détails personnels sont gardés confidentiels, d'autres détails identifiant l'organisation sportive, l'école ou le club, ou leur athlète ou équipe préférés, peuvent également être utilisés pour cibler l'enfant.

Il y a des risques accrus d'identification et de contact avec un enfant :

- ▶ par quelqu'un dans des circonstances où il y a des restrictions légales – par exemple si l'enfant est pris en charge par une autorité locale ou placé dans une famille adoptive
- ▶ lorsqu'il est potentiellement dangereux de révéler le lieu où se trouve l'enfant à un parent séparé en raison de préoccupations antérieures concernant la violence domestique

Quelqu'un pourrait faire des images inappropriées ou illégales des enfants

Le contenu photo ou vidéo peut en lui-même être inapproprié, ou les images peuvent être utilisées de manière inappropriée ou hors contexte. Certaines personnes ciblent délibérément les activités sportives et entreprennent de prendre des photos inappropriées de certaines façons qui sont potentiellement illégales et nuisibles, telles que :

- ▶ images d'enfants se changeant
- ▶ photos prises dans les toilettes
- ▶ images qui semblent ambiguës pouvant être utilisées de façon inappropriée ou hors contexte par d'autres (par exemple, images sous certains angles d'athlètes pratiquant un sport
- ▶ images pouvant être facilement copiées ou éditées, peut-être pour créer des images d'abus d'enfant
- ▶ images partagées en ligne de manière privée pouvant être repartagées, en entrant éventuellement dans le domaine public sur des sites web ou les médias sociaux

Utiliser des images de jeunes à des fins de publication, promotion ou formation

Les organisations bénéficient de l'utilisation d'images de jeunes participants afin de promouvoir et célébrer les activités,

les événements et les compétitions. Certains entraîneurs peuvent aussi trouver utile d'utiliser des photographies et des vidéos afin de soutenir le développement des habiletés d'un jeune athlète; toutefois, l'utilisation de photos et de vidéos sur des sites web et des médias sociaux, et sur des affiches, dans la presse ou autres publications, peuvent poser des risques directs et indirects aux enfants et aux jeunes si cela n'est pas géré correctement.

Les organisations souhaitant utiliser ou permettre l'utilisation d'images des enfants impliqués dans leurs activités peuvent avoir une politique en place pour les protéger. Elles doivent également se demander si une autorisation parentale pour la photographie devrait être obtenue et prendre en compte les considérations de stockage et de confidentialité et les préoccupations additionnelles concernant les jeunes athlètes talentueux.

Réduire les risques

- ▶ réfléchissez bien avant d'utiliser des images montrant des enfants et des jeunes sur votre site web, les médias sociaux ou autres publications
- ▶ choisissez les images qui présentent l'activité sous un jour positif et faites la promotion des meilleurs aspects du sport et de l'organisation
- ▶ ne fournissez pas les noms complets des enfants avec les images, à moins que :
 - ▶ il est jugé nécessaire de le faire – comme pour les jeunes athlètes élités
 - ▶ c'est dans le meilleur intérêt de l'enfant
 - ▶ l'enfant et le parent ont consenti
- ▶ utilisez seulement les images des enfants dans une tenue appropriée, incluant les équipements de sécurité recommandés comme les protège-tibias
- ▶ évitez les images et les angles de caméra qui peuvent être plus susceptibles d'être mal interprétés ou mal utilisés que d'autres
- ▶ considérez utiliser des modèles ou des illustrations si vous faites la promotion d'une activité, plutôt que les enfants qui y participent réellement
- ▶ fournissez aux entraîneurs qui utilisent des images d'athlète dans le cadre de leur entraînement des lignes directrices claires auxquelles ils doivent se conformer, incluant : l'utilisation des images, les consentements et la rétention, le stockage sécuritaire et la confidentialité

Utiliser des photographes officiels et professionnels

Les organisations devraient établir et clarifier plusieurs de ces points dans le cadre du processus de mise en service ou de contrat :

- ▶ informer les parents et les enfants qu'un photographe sera présent
- ▶ s'assurer que les parents et les enfants consentent à la prise de vidéos et de photos ainsi qu'à leur publication

- ▶ vérifier l'identité du photographe, la validité de son rôle et le but et l'utilisation des images à prendre
- ▶ émettre une identification pour le photographe, qui doit être portée en tout temps
- ▶ fournir au photographe un exposé clair sur ce qui est considéré approprié en termes de contenu d'images et de son comportement
- ▶ identifier clairement les aires où la photographie est interdite (toilettes, vestiaires, aires de premiers soins, etc.)
- ▶ informer le photographe sur comment identifier – et éviter de prendre des images – les enfants sans le consentement parental requis pour la photographie
- ▶ ne pas autoriser un accès non supervisé aux enfants ou des séances de photo en tête-à-tête lors d'événements
- ▶ ne pas autoriser de séances de photos à l'extérieur de l'événement – par exemple, au domicile d'un joueur. Clarifiez les questions concernant la propriété et l'accès à toutes les images et pour combien de temps elles seront conservées et/ou utilisées

Répondre aux préoccupations

Tous les membres du personnel, les bénévoles, les enfants et les parents devraient être informés que s'ils ont des préoccupations concernant la photographie inappropriée ou intrusive (en termes de façon, par qui et où la photographie sera effectuée), ils doivent le signaler à l'organisateur de l'événement ou à un autre officiel.

Une procédure de protection doit être en place pour veiller à ce que les préoccupations rapportées soient traitées de la même façon que tout autre problème de protection de l'enfant. S'il y a des préoccupations ou des soupçons au sujet d'un comportement potentiellement criminel, la procédure devrait inclure de le signaler à la police.

Quand demander pour une autorisation parentale

Images en gros plan

- ▶ Demander le consentement des parents pour prendre ou utiliser des images individuelles ou de petits groupes de participants dans lesquelles leur enfant pourrait être facilement reconnaissable.
- ▶ Laissez les parents savoir comment, où et dans quel contexte une image peut être utilisée – par exemple, sur un site web public, sur les médias sociaux ou dans une ressource imprimée.
- ▶ Faites prendre conscience aux parents de votre politique concernant l'utilisation des images d'enfants et de quelle façon elles représentent l'organisation ou l'activité
- ▶ Remplissez un formulaire d'autorisation parentale pour l'utilisation des images d'enfants, possiblement dans le cadre du processus d'inscription et de consentement de la participation de l'enfant à l'activité ou à l'événement

Images générales d'événement

Lors de nombreux événements, les organisateurs souhaiteront prendre des images grand-angle plus générales de l'événement, du site, des cérémonies d'ouverture et de clôture, etc. Il n'est généralement pas raisonnable, pratique ou proportionné d'obtenir le consentement de tout enfant participant afin de prendre de telles images ou d'exclure une telle photographie en raison des préoccupations d'un petit nombre de parents. Dans ces circonstances, les organisateurs devraient indiquer clairement aux participants et aux parents que ce genre d'images sera prises et à quelles fins.

Que faire lorsque le consentement parental n'est pas accordé

Les organisateurs ont la responsabilité de mettre en place des arrangements pour assurer que tout photographe officiel ou professionnel puisse identifier (ou en être informé) des enfants qui ne devraient pas être soumis à de la photographie en gros plan.

Ceci pourrait impliquer de fournir un badge, un autocollant ou un bracelet reconnaissable et/ou un système pour les photographes de vérifier avec l'organisateur de l'activité et/ou l'entraîneur ou le personnel d'équipe pour assurer qu'il est clair quels groupes ou quelles personnes ne devraient pas être dans les images.

Stockage sécuritaire des images

Les images et enregistrements vidéo des enfants doivent être conservés en toute sécurité :

- ▶ les copies papier des images devraient être conservées dans un tiroir fermé à clé
- ▶ les images électroniques devraient être dans fichier protégé avec accès restreint
- ▶ les images ne devraient pas être stockées sur un équipement portable non crypté tel qu'un ordinateur portable, une clé USB ou un téléphone portable

Évitez d'utiliser de l'équipement personnel pour prendre des photos ou des enregistrements des enfants — utilisez seulement des caméras ou des appareils appartenant à votre organisation.

Si vous stockez et utilisez des photographies pour identifier les enfants et les adultes à des fins officielles – comme des cartes d'identité – assurez-vous de respecter les exigences légales en matière de traitement des informations personnelles.

Photographie par des parents et spectateurs à l'événement

La majorité des spectateurs – surtout la famille et les amis des compétiteurs – voudront prendre des photos et des vidéos aux événements sportifs. Les organisations responsables des événements sportifs et des activités doivent avoir des politiques et procédures de photographie en place pour protéger les enfants. Dans le cadre de leur processus de planification, elles devront tenir en compte toutes politiques additionnelles des installations ou du site, de même que déterminer la position à adopter lorsque la photographie par le public est autorisée.

Même si le consentement parental n'est pas requis pour des photographies par le public, les organisateurs de l'événement devraient faire en sorte que la politique de photographie soit claire pour tous les participants et les parents avant l'événement.

Réduire les risques

- ▶ décider d'une politique de photographie pour les spectateurs pendant les étapes de planification de l'événement :
 - ▶ une interdiction totale de toute photographie
 - ▶ une inscription des personnes qui ont l'intention de prendre des photos
 - ▶ aucune interdiction générale de photographie du public à l'événement
 - ▶ le site de l'événement est un endroit public, donc aucune interdiction n'est possible
- ▶ clarifier et promouvoir les règles concernant la photographie à l'événement auprès de tous les membres du personnel, les bénévoles, les spectateurs, les parents et les jeunes participants
 - ▶ dans ces règles, inclure les aires où la photographie est interdite
- ▶ avertir les parents et les spectateurs qu'il peut y avoir des conséquences négatives de partager des images liées à des renseignements sur leur propre enfant ou sur d'autres enfants sur les médias sociaux (Facebook, Twitter) – et faire attention lorsqu'ils sont « identifiés » sur des photos
- ▶ établir des procédures pour répondre aux préoccupations et les gérer, incluant des structures de signalement claires et un système pour contacter la police lorsque nécessaire

Recrutement et recherche de talent

Politiques pour recruteurs

- ▶ Tous les recruteurs des collèges et des universités doivent fournir un avis préalable de leur présence aux organisateurs de l'événement par courriel.
- ▶ Tous les dépisteurs de talents doivent recevoir une accréditation et des trousseaux d'information à leur arrivée à la compétition.
- ▶ Après avoir reçu le consentement d'un entraîneur ou administrateur d'équipe, les recruteurs peuvent approcher les joueurs à la fin d'un match. Toute approche d'un joueur doit être effectuée en présence d'un entraîneur, d'un administrateur d'équipe ou d'un parent/tuteur.
- ▶ Une fois qu'un athlète s'est formellement engagé dans un club, un collège ou une université, cette personne n'est plus disponible pour être recrutée par d'autres clubs ou institutions.

Politiques pour entraîneurs et joueurs

- ▶ Les entraîneurs doivent éduquer les joueurs et les parents sur les pratiques standards de recrutement.
- ▶ Les entraîneurs ne doivent pas empêcher les recruteurs de contacter les joueurs, toutefois, les entraîneurs se réservent le droit de dicter ou de limiter la quantité de contacts que le recruteur a avec leurs joueurs.
- ▶ Si un joueur est approché par un recruteur sans le consentement d'un entraîneur ou administrateur, le

joueur est responsable d'informer son entraîneur/ administrateur de cette rencontre.

Politiques pour les organisateurs d'événements

- ▶ Les organisateurs d'événements se réservent le droit de refuser l'accès aux recruteurs qui sont soupçonnés d'avoir enfreint les politiques de recherche de talent et de recrutement.

SECTION IX: SÉCURITÉ PSYCHOLOGIQUE

Outre la sécurité physique, assurer une bonne santé et sécurité psychologiques en milieu de travail revêt une importance capitale pour tous les Canadiens. La norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail (la Norme) est la première du genre au monde et fournit un ensemble de lignes directrices, d'outils et de ressources visant à guider les organisations à promouvoir la santé mentale et prévenir les dommages psychologiques au travail.

Lancée en janvier 2013, la Norme a attiré l'attention d'un océan à l'autre, à l'échelle internationale et à travers des organisations de tous les secteurs et de toutes les tailles.

La santé et la sécurité psychologiques sont intégrées dans la façon dont les personnes interagissent les unes avec les autres au quotidien, cela fait partie de la manière dont les conditions de travail et les pratiques de gestion sont structurées. En ayant cela à l'esprit, la santé mentale est un défi de taille à travers les milieux de travail. La Commission canadienne pour la santé mentale a signalé qu'au cours d'une année donnée, une personne sur cinq au Canada souffrirait d'un problème de santé mentale ou d'une maladie mentale, ce qui coûterait à l'économie plus de 50 milliards de dollars.

Pour plus de renseignements sur la sécurité psychologique en milieu de travail et sur la norme nationale du Canada pour la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail visitez

<https://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/what-we-do/sante-mentale-en-milieu-de-travail>.

Respect en milieu de travail

La Commission canadienne des droits de la personne et le Code canadien du travail obligent les employeurs à développer leurs propres politiques de harcèlement et à offrir de la formation sur le harcèlement, l'intimidation et la discrimination.

Le respect en milieu de travail a été développé pour fournir aux organisations de toute taille un outil standard et rentable permettant à leurs équipes d'acquérir les compétences pour prévenir l'intimidation, l'abus, le harcèlement et la discrimination et :

- ▶ Créer une culture et une réputation corporatives plus fortes
- ▶ Renforcer l'attraction et la rétention des employés
- ▶ Améliorer la santé organisationnelle
- ▶ Faire diminuer les maladies et l'absentéisme
- ▶ Accroître la productivité et la rentabilité
- ▶ Améliorer les communications d'équipe
- ▶ Se conformer au Code de travail canadien
- ▶ Augmenter le moral
- ▶ Atténuer la responsabilité juridique
- ▶ Créer un environnement de travail sécuritaire psychologiquement

Pour plus de renseignements sur le programme de respect en milieu de travail, veuillez-vous référer à la Section IV. Pour compléter la formation Respect au travail, veuillez visiter [Respect au travail de Canada Soccer](#).

SECTION X: RESSOURCES POUR ENTRAÎNEURS ET LEADERS DU SPORT

Respect dans le sport — Programme leader d'activités

Le RESPECT DANS LE SPORT POUR LES LEADERS D'ACTIVITÉS ET LES ENTRAÎNEURS offre des cours de formation engageants, faciles à utiliser et basés sur internet pour leaders du sport à tous les niveaux. L'intention de cette formation est de :

- ▶ Habilitier et former les jeunes leaders/entraîneurs sur la prévention des abus, de l'intimidation et du harcèlement.
- ▶ Construire une culture holistique du respect au sein de la communauté sportive.
- ▶ Fournir les outils de formation de base qui permettent à TOUS les entraîneurs et les jeunes leaders de devenir de meilleurs modèles pour les jeunes athlètes dont ils ont la charge.

Pour participer au Respect dans le sport – Programme leader d'activités, [veuillez cliquer ici](#).

Ligne ressource sur le respect

La LIGNE RESSOURCE SUR LE RESPECT fournit des réponses bilingues aux appels et courriels 365 jours par année par du personnel expert qui vous guidera vers les ressources nécessaires relatives à :

- ▶ maltraitance des enfants et adolescents
- ▶ Intimidation
- ▶ Humiliation
- ▶ Lois nationales/provinciales de protection des enfants et des jeunes
- ▶ Gestion des risques spécifiques à l'organisation et modèles de résolution de dispute

La ligne ressource sur le respect sera rendue disponible à tous les entraîneurs et leaders d'activités qui ont été formés au sein du Programme Respect dans le sport pour les leaders d'activités.

La ligne ressource sur le respect est confidentielle et anonyme. Les personnes qui accèdent à la ligne ressource sur le respect n'ont pas besoin de divulguer leur identité.

Si vous êtes confronté à une situation de maltraitance et que vous ne savez pas comment procéder, la ligne sur le respect est disponible 365 jours par année pour vous aider. Cette ligne n'offre pas de soutien technique mais offre une connexion aux ressources pour vous aider à gérer votre situation.

SANS FRAIS: 1-888-329-4009

TEXT0: 1-306-717-9636

resourceline@respectgroupinc.com

Priorité Jeunesse — Étapes pour les entraîneurs pour signaler un abus sexuel à un enfant

Priorité Jeunesse — Étapes pour entraîneurs pour signaler des comportements inappropriés

SECTION XI: RESSOURCES POUR LES PARENTS

Respect dans le sport – Programme pour les parents

Le PROGRAMME POUR LES PARENTS RESPECT DANS LE SPORT complète le programme Leader d'activités et entraîneurs en renforçant le rôle du parent dans les activités de leur enfant. Il habilite les parents à:

- ▶ Assurer la sécurité et le bien être de leur enfant.
- ▶ Encourager une bonne communication avec les officiels et les entraîneurs.

- ▶ Rendre le sport et les loisirs une expérience positive pour tous.

Pour participer au Respect dans le sport – Programme pour les parents, veuillez [cliquer ici](#).

Priorité Jeunesse – Ressources pour les parents

Sports. Clubs pour enfants. Camps. Garderies. Centre communautaires. Programmes parascolaires. Comme la plupart des enfants, votre enfant est sans doute impliqué dans des activités quotidiennes et des programmes parascolaires qui l'obligent à passer du temps à l'extérieur de la maison, supervisé par des adultes autres que vous.

Savez-vous ce que fait l'organisation de votre enfant pour veiller à ce que son environnement soit sécuritaire? En tant que parent, vous avez la responsabilité de vous assurer de choisir des organisations qui ont des mesures de protection des enfants efficaces en place. Le programme Priorité Jeunesse est là pour aider.

Pour plus de renseignements sur Priorité Jeunesse - Ressources pour les parents, veuillez [cliquer ici](#).

Priorité Jeunesse — Signaler l'abus d'un enfant ou l'inconduite pour les parents

SECTION XII: RESSOURCES POUR LES ENFANTS

Jeunesse, J'écoute

Jeunesse, J'écoute est le seul service téléphonique, de consultation web et de service de référence 24 heures, bilingue et anonyme pour les enfants et les jeunes. Ses services sont complètement anonymes et confidentiels – ils ne retracent pas les appels et n'ont pas d'affichage. Les appelants n'ont même pas besoin de dire leur nom s'ils ne veulent pas le faire.

Créé en 1989 pour permettre aux jeunes de signaler confidentiellement les abus, Jeunesse, J'écoute offre du soutien gratuit et accessible à tout jeune partout au pays. Depuis sa création, Jeunesse, J'écoute a fait évoluer ses réponses et ses solutions, tout en restant axé sur le maintien de sa pertinence auprès des jeunes, en reconnaissant la complexité des problèmes auxquels ils font face et en veillant à ce que les conseillers soient prêts à répondre aux problèmes en matière de santé émotionnelle et mentale, allant des situations de crise aux préoccupations quotidiennes.

Les jeunes qui ont besoin de soutien peuvent contacter Jeunesse, J'écoute 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année au 1-800-668-6868.

Pour plus de renseignements sur Jeunesse, J'écoute, visitez <https://jeunessejecoute.ca/>

Priorité Jeunesse — Safety Rocks

Safety Rocks est un cahier d'activités pour les enfants âgés entre 8 et 10 ans. Les activités sont conçues pour apprendre aux enfants que les habitudes de sécurité quotidiennes les aident à rester en sécurité.

Téléchargez gratuitement: https://protectchildren.ca/pdfs/SafetyRocks_ActivityBook_en.pdf

Commandez des copies gratuites: <https://protectchildren.ca/app/en/order?action=view&productid=284>

Priorité Jeunesse — Bande dessinée Zoe & Molly

La bande dessinée Zoe & Molly pour la troisième année a été créée pour aider les enfants âgés de 8 et 9 ans à comprendre que certains contenus en ligne peuvent être inappropriés et qu'il est acceptable de parler à un adulte sûr lorsqu'ils sont confrontés à des contenus nuisibles.

Téléchargez gratuitement: https://protectchildren.ca/pdfs/ZM_ZoeAndMollyComic_Grade3_en.pdf

Commandez des copies gratuites: <https://protectchildren.ca/app/en/order?action=view&productid=17>

La bande dessinée Zoe & Molly pour la quatrième année renforce l'une des 7 stratégies de sécurité fondamentales, « Si on vous demande de partager et que vos parents ne le savent pas, dites NON. » Elle a été créée pour aider à enseigner aux enfants âgés de 9 et 10 ans les risques associés au partage de renseignements personnels et à l'envoi de photos en ligne.

Téléchargez gratuitement: https://protectchildren.ca/pdfs/ZM_ZoeAndMollyComic_Grade4_en.pdf

Commandez des copies gratuites: <https://protectchildren.ca/app/en/order?action=view&productid=18>

Priorité Jeunesse — Be Smart, Strong & Safe

Be Smart, Strong & Safe est un livre de prévention de l'abus sexuel à l'égard des enfants qui a été conçu pour les enfants âgés de 11 et 12 ans. Grâce à un certain nombre d'activités appropriées à l'âge et engageantes, les jeunes apprendront les limites appropriées entre les adultes et les enfants; comment reconnaître les comportements et les situations qui présentent un risque; et comment parler avec un adulte sûr lorsque quelqu'un dépasse les limites

Téléchargez gratuitement: https://protectchildren.ca/pdfs/SmartStrongSafe_ActivityBooklet_en.pdf

Commandez des copies gratuites: <https://protectchildren.ca/app/en/order?action=view&productid=64>

Priorité Jeunesse — What's the Deal

What's the Deal est un cahier d'activités qui a été conçu pour les jeunes de 13 et 14 ans. Grâce à un certain nombre d'activités appropriées à l'âge et engageantes, les jeunes en apprendront plus sur les relations saines, sur comment identifier les adultes sûrs et comment répondre à des situations dangereuses.

Téléchargez gratuitement: https://protectchildren.ca/pdfs/WhatstheDeal_en.pdf

Commandez des copies gratuites: <https://protectchildren.ca/app/en/order?action=view&productid=241>

Priorité Jeunesse — It is a Big Deal

It is a Big Deal est un cahier d'activité qui a été conçu pour les jeunes de 15 à 17 ans. Grâce à un certain nombre d'activités appropriées à l'âge et engageantes, les jeunes en apprendront plus sur l'amour vs. le contrôle dans les relations, les lois du consentement sexuel du Canada et comment identifier quand et comment obtenir de l'aide.

Téléchargez gratuitement: https://protectchildren.ca/pdfs/ItisaBigDeal_en.pdf

Commandez des copies gratuites: <https://protectchildren.ca/app/en/order?action=view&productid=242>

AidezMoiSVP.ca

<https://aidezmoisvp.ca> est un site web conçu pour fournir aux jeunes (13 à 17 ans) des mesures pratiques pour reprendre le contrôle sur une situation dans laquelle ils/elles ou quelqu'un qu'ils connaissent a été touché négativement par le partage d'une photo/vidéo sexuelle. Ceci inclut des renseignements sur comment contacter les sites web/services en ligne pour demander le retrait d'une photo/vidéo, comment traiter avec les proches qui pourraient avoir vu ou avoir partagé le contenu, l'importance du soutien émotionnel et des renseignements sur les infractions pénales. Le site offre aussi des ressources pour les parents et les adultes sûrs qui aident les jeunes impliqués dans ce genre d'instances.

SECTION XIII: OUTILS ET MODÈLES

13.1 Questionnaire sur la protection de l'enfance (Priorité Jeunesse)

13.2 10 Étapes pour créer un code de conduite (Priorité Jeunesse)

1. Lisez avec attention l'exemple de code de conduite fourni ci-dessous
2. Utilisez l'exemple de politique pour vous guider dans la création de votre propre code de conduite. Adaptez-le soigneusement aux services de votre organisation.
3. Créez un paragraphe d'ouverture qui souligne l'engagement de votre organisation à la protection de l'enfance.
4. Indiquez clairement le comportement des employés/bénévoles qui est attendu.
5. Indiquez clairement le comportement des employés/bénévoles qui est inacceptable.
6. Indiquez clairement les situations et la perception du public à prendre en compte.
7. Indiquez clairement les actions qui seront prises si un employé/bénévole ne respecte pas le code de conduite.
8. Assurez-vous d'inclure tout comportement ou toute situation spécifique à votre organisation qui représente un risque et qui a besoin d'être renforcé de manière plus efficace (travailler avec des enfants vulnérables, dispositions de sommeil, transport, etc.).
9. Faites réviser le code de conduite par un conseiller juridique.
10. Incluez le code de conduite dans votre manuel de protection de l'enfance.

13.3 Exemple de code de conduite pour protéger les enfants (Priorité Jeunesse)

13.4 Exemple de lignes directrices pour adultes interagissant avec les enfants dans le sport (Priorité Jeunesse)

13.5 Formulaire de demande d'emploi (Priorité Jeunesse)

13.6 Formulaire de divulgation pour vérification (adapté de Hockey Canada)

13.7 Protocole de retour au jeu progressif

13.8 Plan d'action d'urgence

13.9 Feuille d'inspection de terrain

13.10 Feuille des renseignements médicaux de joueur (adaptée de Hockey Canada)

13.11 Journal de blessure de joueur (adapté de Hockey Canada)

13.12 Lettre de retour au jeu

13.13 Exemple de politique anti-intimidation (Ottawa South United Soccer Club)

13.14 Exemple de politique sur les vestiaires (BC Hockey)

13.15 Exemple de politique de voyage (USA Swimming)

13.16 Exemple de politique sur les communications électroniques et les médias sociaux (Prairie Soccer Club)